



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

16^e séance plénière

Samedi 27 septembre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

En l'absence du Président, M^{me} Gunnarsdóttir (Islande), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Martí Petit (Andorre) (parle en catalan; texte espagnol fourni par la délégation) : J'ai l'honneur de représenter mon pays, la Principauté d'Andorre, à cette Assemblée qui se réunit chaque année depuis presque sept décennies pour débattre de la paix, du développement et de la justice, et plus particulièrement cette année où

nous célébrons deux événements historiques qui ont un lien étroit avec la naissance de l'ONU.

L'année 2014 sera le centenaire du début de la Première Guerre mondiale, et le soixante-dixième anniversaire depuis le débarquement allié en Normandie, début de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux conflits armés ont mis l'humanité devant une nouvelle réalité : les vieux équilibres existant entre les puissances européennes ne permettaient plus de maintenir la paix dans le monde. La politique des blocs était incapable de prévenir des conflits extrêmement destructeurs. De plus, les activités étrangères des pays, axées exclusivement sur leurs intérêts nationaux, s'avéraient parfois être la cause même des conflits.

Ces deux guerres mondiales ont fait comprendre à l'humanité que le monde avait besoin d'un ordre mondial qui garantirait la paix et la sécurité et promouvoir le développement et la justice. Ces fonctions ne pouvaient plus être assurées par un seul pays, quelque puissant et grand qu'il fût, ou même par un bloc de pays. Il fallait plutôt mener des actions multilatérales. C'était la raison d'être de l'ONU, dont l'Assemblée générale est la meilleure expression.

Je voulais commencer par cette brève référence historique, car je crois que les défis de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui ne sont pas très différents de ce qu'ils étaient dans le monde d'hier,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55133(F)



Document adapté

Merci de recycler



de 1914 à 1944. Certes, il existe toute une variété de défis, mais ils ont en commun un dénominateur significatif : ils ne peuvent être résolus qu'au travers d'une vision globale, multilatérale, effective et surtout, respectueuse des principes qui inspirent l'Assemblée générale.

Les conflits en Syrie, en Palestine ou en Ukraine, qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité, ne seront pas réglés de la meilleure façon ou le plus efficacement possible avec une vision partielle ou à court terme. Toute solution qui s'écarte des principes fondateurs de l'Organisation sera forcément instable, non durable et, hélas, dans la plupart des cas une solution qui mènera à de nouveaux conflits.

C'est pourquoi Andorre a toujours préconisé – et continuera de préconiser – que ces conflits soient examinés à l'ONU et que des solutions soient trouvées sous l'égide de l'Organisation. C'est ce que nous avons fait lorsque nous nous sommes portés coauteur du projet de résolution du Conseil de sécurité qui demandait que le cas de la Syrie soit renvoyé à la Cour pénale internationale (CPI), car une paix durable n'y est pas possible en l'absence de justice – ni en Syrie ni ailleurs.

M. Masood Khan (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

Nous avons également été constants dans notre défense d'un règlement du conflit palestinien qui aboutisse à la coexistence pacifique de deux États, conformément aux résolutions des Nations Unies, un règlement fondé sur la reconnaissance et le respect mutuels, car les aspirations du peuple palestinien à son propre État sont nobles et respectables, de même que les aspirations du Gouvernement israélien à protéger la vie de ses citoyens et à garantir leur sécurité. Nous ne croyons pas non plus qu'un règlement du conflit ukrainien puisse être stable si les principes du droit international ne sont pas respectés et s'il n'est pas l'aboutissement d'un dialogue sincère – ni en Ukraine ni ailleurs.

Les risques et les menaces que l'apparition de l'État islamique en Syrie et en Iraq font peser sur la paix et à la sécurité internationales appellent une réaction claire de la communauté internationale face aux extrémistes. Il ne saurait y avoir d'excuse ou de circonstances atténuantes pour les actes criminels de barbarie, de sectarisme et – disons-le franchement – de terrorisme auxquels l'État islamique a recours en tant que stratégie d'action et de communication. Il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures. L'État islamique

tue des innocents de sang-froid. Face aux exécutions barbares perpétrées récemment, nous sommes tous des citoyens britanniques, américains ou français. Nous devons également tous nous sentir citoyens syriens ou irakiens, qui sont les véritables victimes – souvent moins médiatiques – de ces extrémistes. Il ne peut y avoir de place pour l'inaction ou l'impunité.

De nouvelles menaces, à caractère mondial également, sont apparues, comme par exemple le phénomène des combattants étrangers. À cet égard, l'Andorre s'est portée coauteur de la résolution 2178 (2014) adoptée récemment par le Conseil de sécurité. Nous devons nous doter d'une stratégie pour réorienter les efforts visant à faire face aux défis et aux menaces immédiats. À plus long terme, nous devons persévérer dans la lutte contre les discours sectaires, les discours extrémistes et les discours de haine. Dans ce contexte, l'éducation doit jouer un rôle essentiel, de même que les autres valeurs de l'Organisation des Nations Unies, aujourd'hui et demain.

L'action de mon pays au sein de l'ONU durant l'année écoulée a porté principalement sur l'éducation. Peut-être plus que toute autre, cette question appelle une vision à long terme. Promouvoir l'accès à un enseignement de qualité pour tous les citoyens de la planète a toujours été une priorité pour l'ONU, parce que quand nous parlons d'enseignement, nous parlons aussi de droits fondamentaux et de développement. Mais j'irai plus loin : l'enseignement est également un outil pour faire prendre conscience de la citoyenneté mondiale. Sans une grande majorité de citoyens du monde qui croient dans les principes et les valeurs des Nations Unies, notre action demeurera stérile.

Je suis convaincu que l'éducation est le seul moyen de susciter cette prise de conscience mondiale. L'éducation est la meilleure arme pour lutter contre la haine et la violence, quelles que soient leurs formes. Par conséquent, l'Andorre a accueilli avec satisfaction l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout lancée par le Secrétaire général, et y a participé dès le début. En effet, cette initiative conjugue vision universelle et action locale et prouve qu'une perspective mondiale peut renforcer la diversité, laquelle renforce à son tour la démocratie.

Nous, Andorrans, à cause de notre histoire et de notre géographie, avons compris depuis longtemps que l'enseignement doit avoir un double objectif, local et mondial. Nous avons également compris depuis longtemps que la coopération entre les États améliore

la qualité de nos systèmes d'enseignement et offre de nouvelles possibilités à nos citoyens. Je parle de « systèmes d'enseignement » parce que les citoyens andorrans ont accès gratuitement et sur un pied d'égalité aux systèmes d'enseignement français, espagnol et andorran. En plus de ces trois systèmes d'enseignement public, nous disposons d'un système d'enseignement catholique, qui est également accessible à une grande partie de notre population.

Peut-être sans en être pleinement conscients, ou parce que le hasard nous a placés entre deux grandes nations européennes, nous, Andorrans, avons depuis des décennies appris à vivre dans la diversité et le multiculturalisme. Cela ne nous a pas fait perdre notre identité; au contraire, notre identité en est sortie renforcée. Parfois, nous n'avons pas toujours conscience de la richesse de l'enseignement dans notre pays et de l'atout qu'elle représente. C'est pourquoi, le Gouvernement andorran axe une grande partie de sa politique étrangère et de son action extérieure sur l'éducation. Nous l'avons fait en 2012 et en 2013, pendant la présidence andorrane du Conseil de l'Europe. Et nous le faisons aujourd'hui en participant à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, aux côtés de 15 pays originaires de tous les continents. Ce qui est un véritable honneur pour l'Andorre.

Notre action à l'étranger se reflète également de manière cohérente dans nos politiques internes. Pendant les années où l'Andorre a subi les effets de la crise économique internationale, la politique d'austérité adoptée en matière de dépenses publiques n'a jamais eu d'incidence négative sur les budgets destinés à l'éducation, et n'en aura jamais, car l'éducation est le meilleur moyen d'offrir à tous un avenir meilleur.

La nécessité d'une action multilatérale est évidente non seulement en matière d'enseignement, mais aussi, et peut-être plus encore, dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les mesures unilatérales que nous pouvons prendre ne serviront pas à grand-chose s'il n'y a pas d'engagement mondial. C'est dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques que nous comprenons mieux que les mesures unilatérales ont une portée limitée. Les Andorrans en sont très conscients, étant donné que le tourisme hivernal et de montagne est notre principal secteur économique – un tourisme menacé par le réchauffement climatique. Dans les Pyrénées, on observe une hausse des températures allant jusqu'à 0,2°C par décennie et les précipitations diminuent de 2 litres par mètre carré par an.

De toute évidence, des mesures au niveau local s'imposent. En collaboration avec la population, nous menons des activités axées tout particulièrement sur l'éducation et la sensibilisation, et nous adoptons également des politiques pour réduire notre empreinte écologique. Nous sommes en train de préparer des études pour recenser les moyens d'atténuer les effets des changements climatiques, y compris par des solutions de rechange ou complémentaires. Au cours des années à venir, l'Andorre va déployer des efforts importants pour utiliser des sources d'énergie de remplacement.

Mais tout cela ne suffit pas, ni d'ailleurs les nombreuses mesures mises en œuvre par les gouvernements des pays qui sont représentés ici. Certes, les politiques environnementales nationales sont importantes, mais si nous voulons réduire les émissions de dioxyde de carbone, il nous faut un engagement mondial. Et si cet engagement ne se traduit pas en actes, la lutte contre les changements climatiques ne donnera pas les résultats escomptés. Il nous reste un an pour préparer la Conférence de Paris, un an pour mobiliser nos efforts.

Il est également temps pour la communauté internationale de se mobiliser pour lutter contre le virus Ebola qui touche gravement la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée. Ce virus nous touche également; ne nous faisons pas d'illusions. Il est temps de faire preuve de solidarité, d'apporter notre aide dans les semaines et les mois à venir, afin d'affronter cette maladie qui, malheureusement, ne connaît et ne connaîtra jamais de frontières. C'est une urgence, et plus encore : c'est, à mon avis, une urgence d'ordre mondial.

Il y a trois ans, le Ministre des affaires étrangères de la Principauté d'Andorre est venu devant l'Assemblée où il a évoqué, entre autres, un ambitieux programme de réformes visant à reconverter notre modèle économique (voir A/66/PV.27), un programme passant par la transparence, l'ouverture de notre économie et une homologation respectant certaines spécificités andorranes. Aujourd'hui, nous pouvons faire, trois ans plus tard, un bilan très satisfaisant de la mise en œuvre de cette politique. Notre pays a mis en place un modèle fiscal assimilable à celui de nos voisins européens, un système modéré dans lequel sont taxés tous les revenus et qui favorise une économie productive.

Nous avons également ouvert à 100 % l'économie andorrane aux investissements étrangers, convaincus qu'un monde plus ouvert et transparent est un monde qui offre plus de possibilités à tous, et en particulier

à ceux qui le méritent le plus. Un pays tel que le nôtre qui, depuis de nombreuses années, est ouvert à l'immigration, ne pouvait longtemps se permettre que certains de ses citoyens aient davantage de droits que les autres au niveau économique. C'est la raison pour laquelle nous avons également étendu la totalité des droits économiques à tous les résidents étrangers, qui représentent dans notre cas plus de la moitié de la population de notre État, car une économie plus ouverte, c'est également une société plus juste et plus démocratique.

Parallèlement à ces réformes internes, Andorre a négocié des conventions de double imposition avec la France et le Luxembourg et en négocie actuellement un autre avec l'Espagne, dont je suis certain qu'il verra bientôt le jour. Nous espérons pouvoir le faire également avec d'autres pays d'Europe et d'ailleurs. Ces accords montrent que l'engagement d'Andorre en faveur d'une économie mondiale plus ouverte et plus transparente est un engagement ferme de notre gouvernement aux fins de créer, également, plus de débouchés pour nos entreprises. Tout aussi ferme est notre détermination de progresser vers une plus grande intégration de notre économie au marché intérieur européen. La mondialisation, dans notre cas, commence par l'Europe.

J'ai voulu faire ce bref résumé de certaines de nos principales réformes internes car je crois comprendre que là aussi doit régner l'esprit du multilatéralisme et de la mondialisation. Les efforts d'un pays dans le sens de la transparence et de la coopération économique ne peuvent avoir de sens et d'efficacité que s'ils s'accompagnent d'efforts équivalents de la part de tous les pays. Et je dis bien, de tous les pays. Les Andorrans sont déterminés à progresser dans cette voie et à le faire conjointement avec la communauté internationale car nous savons que c'est seulement ainsi, par un travail à l'échelle mondiale, que ces progrès seront efficaces, équitables et stables.

La déclaration du Chef du Gouvernement d'un pays de 468 kilomètres carrés et de 70 000 habitants ne fera jamais la une des journaux et ne sera pas diffusée aux heures de grande audience sur les grandes chaînes de télévision internationales. Cependant, le fait de représenter un pays aux dimensions réduites nous donne quelques avantages, au nombre desquels il me semble intéressant d'en souligner un aujourd'hui : le fait que personne n'est aussi conscient que nous de l'importance de la présence des instances multilatérales dans le règlement des conflits, le renforcement du droit

international et la recherche de solutions mondiales. Personne n'est aussi conscient que nous que, pour préserver l'identité de chacun en même temps que la diversité globale, il faut une détermination collective et une action commune.

L'histoire a accoutumé les Andorrans à être tributaires des décisions géostratégiques des pays plus grands et à pâtir indirectement des effets de l'instabilité existant au-delà de leurs frontières. Nous savons que, dans les grandes causes de l'humanité, comme la lutte contre les changements climatiques, notre action individuelle est de peu de poids si elle ne s'accompagne pas d'une action collective. Et on peut en dire autant de la construction d'une économie mondiale plus équitable et plus transparente. Ce qui a toujours été une réalité pour Andorre est également une réalité pour tous : pour les grandes questions qui nous occupent, les solutions passent par un large consensus, ou ce ne sont pas des solutions. Ce large consensus doit être issu des convictions de chacun et les convictions d'Andorre sont claires : ce sont les principes et valeurs qui, il y a près de 70 ans, ont présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies. N'oublions jamais la raison d'être de cette grande organisation. Si nous l'oublions, nous ne serons pas dignes d'être présents ici.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes plus vives félicitations à M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je ne doute pas que, sous sa direction avisée, la présente session soit un grand succès. Je remercie également le Président de l'Assemblée à sa soixante-huitième session, M. John William Ashe, et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'importante contribution qu'ils ont apportée aux travaux de l'Organisation durant l'année écoulée.

La présente session de l'Assemblée générale se tient alors que nous nous rapprochons du soixante-dixième

anniversaire de la fondation de l'ONU. Elle nous donne l'occasion de faire le bilan des quelque 70 années pendant lesquelles l'ONU a mis en oeuvre son mandat, dans le but d'aider les pays à construire un monde de paix, de sécurité et de développement durable, un monde dans lequel les libertés et droits fondamentaux soient respectés et défendus. Elle est également l'occasion de procéder à des débats approfondis sur l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de développement pour l'après-2015.

La présente session de l'Assemblée s'inscrit également dans un contexte mondial marqué par les contrastes et le nombre des moments décisifs. Pour ce qui est de l'aspect positif, l'ONU joue de mieux en mieux son rôle central dans la promotion du système de règles et de normes du droit international et facilite ainsi la recherche de solutions aux problèmes mondiaux, dans l'intérêt de la paix et du développement de tous les pays. La mondialisation est toujours en évolution, de même qu'une coopération et une interdépendance économiques multidimensionnelles. Les efforts que nous avons déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné des résultats encourageants dans la plupart des régions.

Il existe également un aspect plus négatif, qui correspond aux nombreux problèmes redoutables auxquels le monde doit faire face. La tendance à plus de coopération comporte des risques, tant que le relèvement économique mondial n'est toujours pas durable. La paix et la sécurité internationales sont remises en question par ces facteurs négatifs que sont les rivalités et l'ingérence, et notamment par le risque d'exacerbation des différends territoriaux et de souveraineté. Les crises et les conflits en cours au Moyen-Orient et dans nombre de pays africains entraînent des pertes humaines et matérielles considérables et menacent la paix et la sécurité internationales.

Les défis mondiaux continuent d'occuper le premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la sécurité et la sûreté nucléaires, la pollution de l'air, l'épuisement des ressources naturelles, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les épidémies, le manque de sécurité alimentaire et les pénuries d'eau sont des questions qui préoccupent au premier chef la communauté internationale et requièrent des efforts conjoints redoublés.

La paix et la sécurité sont des conditions préalables pour le développement durable. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ont la responsabilité de renforcer la paix et la sécurité internationales, de prévenir les conflits potentiels et de trouver des solutions aux hostilités en cours, et ils doivent être à la hauteur. C'est une tâche urgente, mais c'est aussi une tâche qui requiert un engagement à long terme. L'histoire nous a appris que les voies qui mènent aux guerres et aux conflits sont pavées de doctrines obsolètes qui défendent la politique du bras de fer, les ambitions de domination et d'imposition de sa volonté, et la menace de l'emploi de la force dans le règlement des conflits, notamment les différends territoriaux et de souveraineté.

Le Viet Nam estime que le respect du droit international est le fondement de la paix, de la sécurité et de la stabilité aux fins du développement durable. Plus que jamais, les États Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, doivent tous respecter et appliquer strictement les principes, règles et normes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Tous les pays doivent renoncer à l'emploi de la force dans leurs relations internationales et, à l'inverse, régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il s'agit d'un domaine crucial où l'Organisation des Nations Unies représente un progrès considérable par rapport à la Société des Nations, un domaine qui exige un engagement et une action plus déterminés de la part des États Membres.

À cet égard, le Viet Nam espère qu'il y a aura des progrès véritables dans les négociations de paix en vue d'un règlement juste, global et à long terme au Moyen-Orient garantissant les droits fondamentaux du peuple palestinien et les intérêts légitimes de toutes les parties. Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade de la violence en Iraq et nous appuyons les efforts du Gouvernement iraquien et de la communauté internationale pour stabiliser la situation. Nous appelons à mettre fin aux sanctions économiques unilatérales imposées aux pays en développement et appuyons les résolutions de l'Assemblée générale sur la levée de l'embargo économique imposé à Cuba.

Le Viet Nam condamne vigoureusement les actes de terreur sous quelque forme que ce soit, en particulier ceux qui visent délibérément des civils. Nous appuyons tous les efforts et toutes les initiatives menés au plan international pour lutter contre cette menace d'une manière qui soit conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. En outre, nous avons tous

intérêt à restructurer l'économie, à créer des emplois, à réaliser une croissance équilibrée, sans exclusive et durable et à garantir un environnement pacifique et stable, propice au développement.

C'est pourquoi nous avons la tâche première de réaliser les OMD et de formuler le programme de développement pour l'après-2015 afin de décupler la dynamique en faveur du développement durable dans tous les pays et de renforcer les liens économiques internationaux. Dans ce processus, l'Organisation des Nations Unies doit consacrer davantage d'attention et de ressources à la lutte contre les injustices et les inégalités sociales. Elle doit appuyer plus vigoureusement les programmes régionaux et sous-régionaux en faveur de la connectique, de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des écarts de développement et de la mise en place d'une économie verte. C'est ainsi qu'on posera les fondements solides d'une paix, d'une sécurité et d'un développement à long terme. Ce faisant, et pour s'adapter à un monde en constante évolution, l'Organisation des Nations Unies doit accélérer son processus de réforme d'une façon globale, équilibrée, transparente et équitable, dans l'intérêt de tous les États Membres. Le Conseil de sécurité doit être réformé tant dans sa composition que dans ses méthodes de travail afin qu'il soit mieux à même de relever les défis mondiaux à la paix et à la sécurité.

Dans son développement socioéconomique national et son intégration internationale, le Viet Nam a toujours accordé de l'importance au rôle des institutions et instances multilatérales, en particulier celui de l'ONU pour ce qui est de la sécurité et du développement aux niveaux international et régional. Le Viet Nam est fier d'être un membre actif et responsable d'organisations régionales et mondiales importantes, tels l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Mouvement des pays non alignés, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et la Réunion Asie-Europe. Le Viet Nam redouble actuellement d'efforts pour atteindre tous les OMD et participe activement à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Notre position de principe a toujours été de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et de régler les différends et les conflits internationaux, y compris celui sur la mer Orientale, ou la mer de Chine méridionale, par la voie pacifique, conformément au droit international, en l'occurrence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

de 1982. Le Viet Nam se conforme à la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et s'attache à faire en sorte que le code de conduite des parties en mer de Chine méridionale soit rapidement adopté.

Nous appuyons les efforts visant à renforcer le système commercial multilatéral afin de relancer l'économie mondiale et de renouer avec la croissance durable. Le Viet Nam est disposé à se joindre à l'action menée à l'échelle mondiale pour renforcer les relations économiques et réformer la gouvernance économique et commerciale mondiale aux fins d'une plus grande égalité, démocratie, transparence et efficacité.

Le Viet Nam et d'autres États membres de l'ASEAN travaillent avec acharnement pour créer, d'ici à 2015, la Communauté de l'ASEAN sur la base de trois piliers : coopération politique et en matière de sécurité, coopération économique et coopération socioculturelle. Cela, nous en sommes convaincus, permettra de faire de l'Asie du Sud-Est une région de paix, de stabilité, de coopération et de prospérité, mais aussi de former une structure régionale, avec l'ASEAN en son centre, fondée sur le droit international et destinée à doter la région de règles et de normes communes.

Afin de contribuer aux efforts internationaux pour renforcer les normes et principes relatifs à la paix, au développement durable et aux droits de l'homme, le Viet Nam joue un rôle actif et constructif au sein du Conseil des droits de l'homme, dont il est membre. Pour la toute première fois, le Viet Nam a déployé des militaires dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies, au Soudan du Sud en l'occurrence. Le Viet Nam est aussi candidat au Conseil économique et social pour la période 2016-2018 ainsi qu'au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, et nous comptons sur le précieux appui des Membres.

La paix et le développement sont des compagnons inséparables. Ils se complètent l'un l'autre sur la voie vers un monde prospère. Nous sommes convaincus qu'avec la volonté politique, la confiance mutuelle et l'égalité fondée sur le droit international et une action conjointe responsable, nous pourrions nouer de solides partenariats au profit de la paix, de la coopération et du développement durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République hellénique, S. E. M. Evangelos Venizelos.

M. Venizelos (Grèce) : Cette soixante-neuvième session de l'Assemblée générale se déroule dans un contexte mondial plein d'enjeux cruciaux, qui mettent à l'épreuve l'efficacité du système international existant. La Grèce demeure pleinement engagée en faveur des objectifs de l'Organisation des Nations Unies dont les idéaux universels n'ont jamais cessé de nous inspirer.

Je profite de l'occasion pour souligner l'alignement de mon pays sur les positions de l'Union européenne (UE) présentées par le Président du Conseil européen dans son discours.

Nous réitérons notre soutien aux efforts visant à la réforme de l'Organisation, y compris du Conseil de sécurité, afin que l'Organisation puisse mieux s'adapter aux changements perpétuels de notre époque et renforcer son caractère opérationnel et son efficacité dans l'exercice de la diplomatie préventive.

Parmi les enjeux à relever, à un niveau global, figure de toute évidence, le défi des changements climatiques qui est une priorité absolue. Un nouvel accord universel et juridiquement contraignant pour tous est essentiel. La transition vers un nouveau modèle d'économie verte à faible intensité de carbone doit être accélérée. La Grèce considère que le Sommet sur le climat qui s'est tenu cette semaine a offert une occasion unique d'intensifier les efforts pour aboutir à un tel accord universel.

La présidence hellénique du Conseil de l'UE, durant le premier semestre de 2014, s'était attachée à marquer l'importance du développement durable, et une déclaration conjointe importante a été adoptée dans le cadre de la rencontre ministérielle de l'UE avec les pays africains, caribéens et du Pacifique, à Nairobi en juin dernier.

L'épidémie du virus Ebola est devenue une réelle menace pour la paix et la sécurité mondiales, avec de graves répercussions sociales, économiques et humanitaires. Une stratégie internationale est nécessaire afin de contenir le virus et d'éviter une crise humanitaire sans précédent, qui risquerait de provoquer l'effondrement du système de santé et, en définitive, du tissu social des États affectés. Nous saluons donc la décision du Secrétaire général de procéder à la création de cette nouvelle mission, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, et nous vous assurons que la Grèce s'engage à offrir son plein soutien à toute initiative prise en vue de lutter contre l'épidémie.

Les défis complexes actuels de sécurité exigent que nous unissions nos forces, tant au niveau international que régional. La Grèce soutient le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les Nations Unies dans le domaine de la gestion de crise, notamment au moyen de la mise en œuvre du plan d'action sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le monde est confronté à une série de crises sans précédent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi que dans le voisinage oriental de l'Union européenne. De toute évidence, face à de telles conditions de crises multiples, une stratégie cohérente et globale est nécessaire. Bien entendu, de ce point de vue, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et spécialement du Conseil de sécurité, est déterminant. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions faire face aux dilemmes cruciaux auxquels nous sommes confrontés, le dilemme entre démocratie et sécurité. Mais pour avoir la démocratie, il faut un État qui fonctionne et qui ne se dissout pas, ainsi que des conditions minimales de sécurité.

La crise ukrainienne affecte sérieusement la sécurité et la stabilité en Europe. Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire qui s'aggrave dans l'est de l'Ukraine et nous soutenons l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous appuyons l'accord conclu à Minsk le 5 septembre, dont la mise en œuvre intégrale est de nature à contribuer au règlement de la crise par des moyens diplomatiques et politiques. Il est crucial de parvenir à une solution sans exclusive.

S'agissant des préoccupations relatives à la sécurité dans notre voisinage, nous nous félicitons de l'adoption, en Égypte, de l'accord de cessez-le-feu du 26 août entre Israéliens et Palestiniens, dont nous espérons qu'il aboutira à la reprise du processus politique visant à instaurer une paix durable, qui constitue à l'évidence une condition *sine qua non* pour trouver une solution globale au titre de laquelle deux États, Israël et la Palestine, pourront vivre côte à côte dans la sécurité.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui vient d'être nommé, doit poursuivre les efforts déployés en vue de relancer effectivement le processus politique « Genève II ». La démarche est rendue d'autant plus impérative par les agissements barbares de l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) et d'autres groupes djihadistes en Syrie et dans les régions frontalières entre

Iraq et Syrie. Les combattants étrangers qui rejoignent des organisations terroristes djihadistes représentent une grave menace pour la sécurité régionale et mondiale. En tant que membre de l'alliance internationale contre l'EIIL et les djihadistes extrémistes, la Grèce souscrit sans réserve à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, qui traite de la manière dont la communauté internationale doit agir pour contrer l'EIIL et les combattants qui envisagent d'en rejoindre les rangs. À cet égard, je tiens à insister en particulier sur la gravité de la situation humanitaire et sur la pression exercée par l'afflux de réfugiés sur les pays de la région, dont la Grèce.

Les moyens militaires ne peuvent à eux seuls éliminer la menace djihadiste. Nous devons également promouvoir une entreprise globale de réconciliation et de concertation nationales en Iraq pour faire front face à la menace qui pèse sur l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays. Nous demeurons très inquiets du déplacement de civils et condamnons fermement la persécution systématique des chrétiens et d'autres communautés religieuses.

La stabilité de la région est aussi menacée par la violence qui a cours en Libye. Nous sommes résolument en faveur d'une coordination par l'ONU des initiatives internationales pertinentes. Nous accueillons donc avec satisfaction la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général.

Profondément alarmée que la vie des journalistes soit de plus en plus souvent menacée et que les médias fassent l'objet de censure et de persécutions, l'an dernier, la Grèce a parrainé la résolution 68/163 sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Nous nous portons à présent coauteurs du projet de résolution de cette année sur la protection des journalistes.

Durant sa présidence européenne du premier semestre de 2014, la Grèce a mis l'accent sur l'intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne. Cet objectif suppose que des réformes internes soient menées conformément aux normes de l'UE et que des relations de bon voisinage soient encouragées par la coopération régionale, la réconciliation et une lutte efficace contre les sources de nationalisme. Nous nous réjouissons des progrès notables observés jusqu'à présent dans les pourparlers entre Belgrade et Pristina qui se déroulent sous les auspices de l'UE. Nous espérons que les deux camps poursuivront leurs échanges constructifs dans un esprit de compromis.

En ce qui concerne la question du nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce respecte pleinement le processus dirigé par le Secrétaire général sous couvert de son envoyé personnel, M. Matthew Nimetz, et y participe toujours de manière constructive en faisant preuve de bonne volonté. Elle a déjà pris des mesures très fortes. Nous attendons de l'autre camp des efforts similaires. Nous proposons un nom composé mutuellement acceptable, comprenant un qualificateur géographique avant le mot « Macédoine », pour tous les usages et à toutes les fins, sur le plan national et à l'échelle internationale, erga omnes.

La Grèce soutient les ambitions européennes et euro-atlantiques de ce pays voisin, dont elle fait partie depuis longtemps des principaux investisseurs étrangers directs. Lesdites ambitions ne dépendent pas du nom retenu ou de la Grèce, mais du respect des critères généraux en vigueur pour toutes les pays candidats à l'adhésion. Elles reposent sur la démocratie, l'état de droit, l'exercice des droits de l'homme, l'harmonie dans les relations interethniques et la liberté de la presse. Or, le Conseil européen a conclu que des mesures concrètes devaient en l'occurrence être prises sur ces questions.

L'été dernier a marqué le quarantième anniversaire de l'invasion de Chypre par la Turquie, et la communauté internationale doit encore s'affronter avec l'occupation militaire illégale du territoire d'un État Membre de l'ONU et de l'Union européenne. La Grèce appuie sans réserve le dialogue entre les dirigeants des deux communautés au titre du communiqué conjoint de février 2014 et dans le cadre des initiatives du Président Anastasiades qui tendent à adopter des mesures de confiance pour imprimer un nouvel élan au traitement de la situation sur l'île.

Pour être juste et viable, la solution au problème chypriote doit reposer sur les résolutions applicables du Conseil de sécurité, les accords de haut niveau, le communiqué conjoint de février 2014 et les acquis européens. Elle doit en outre être validée par la population du pays à la faveur d'un référendum. Nous attachons également beaucoup d'importance au maintien du mandat, des effectifs et du concept de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi qu'à la mission de bons offices du Secrétaire général. Nous nous félicitons de la nomination de M. Eide au poste de Conseiller spécial pour Chypre.

Un règlement juste et durable de la question de Chypre et le respect du droit international, notamment du droit international de la mer, sont deux facteurs

critiques dont dépend le plein essor des relations gréco-turques. Ces relations recèlent un énorme potentiel et sont un élément primordial de la stabilité de la région tout entière, puisqu'elles unissent deux États membres de l'OTAN et que la Grèce appuie également les ambitions européennes de la Turquie.

À époque difficile, choix difficiles. L'ONU sera en position de relever les nouveaux défis, comme elle l'a si souvent fait par le passé, à la condition que nous partagions tous la même vision et surtout, que nous fassions montre de la volonté politique nécessaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ri Su Yong, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Su Yong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte en anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Sam Kahamba Kutesa de son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

La République populaire démocratique de Corée approuve pleinement le thème principal de la présente session, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 ». Le développement est l'une des missions fondamentales de l'ONU. Avec la paix, il constitue l'un des deux piliers du développement durable de l'humanité. Au cours des 15 premières années de ce nouveau millénaire, le taux de pauvreté dans le monde a été divisé par deux. C'est une preuve de réussite qui illustre le bien-fondé des objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés au Sommet du Millénaire et dont l'élimination de la pauvreté était la principale cible.

L'année a été particulièrement difficile pour la République populaire démocratique de Corée. Cependant, nous sommes parvenus nous aussi à surmonter de graves difficultés. Malgré un blocus économique d'une durée sans précédent, la menace militaire et l'obstruction politique, nous avons résolument préservé la dignité nationale, réussi à éviter la guerre et fait repartir l'économie jusqu'alors stagnante à la hausse, sous l'impulsion du grand général Kim Jong Il. Aujourd'hui, nous disposons enfin d'un tremplin fiable pour devenir une nation puissante, sous la direction du respecté maréchal Kim Jong Un.

En République populaire démocratique de Corée aujourd'hui, le secteur de la construction est en plein essor, et des usines et entreprises modernes, dignes de l'économie du savoir, sont en train de voir le jour à un rythme record dans de nombreuses régions du pays. Notre industrie de la pêche et celle de l'élevage ont fait un grand bond en avant, et on observe l'avènement d'une nouvelle civilisation du XXI^e siècle dans les domaines de l'environnement, de la culture et du bien-être pour les générations futures et les masses ouvrières.

Le Sommet sur le climat qui s'est tenu il y a à peine quelques jours a été un succès qui s'inscrit dans le champ des mesures dynamiques qui sont en train d'être prises dans tout le système des Nations Unies afin d'assurer la survie de l'humanité et le développement durable grâce à la protection de l'écosystème mondial et à la lutte contre les changements climatiques.

Il faut démocratiser davantage l'ONU et les relations internationales. Le principe de l'égalité souveraine inscrit dans la Charte des Nations Unies est exactement le même que le principe de respect de la souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Pourtant, des actes autoritaristes et arbitraires – dissimulés derrière des prétextes fallacieux tels que la démocratie, les crises humanitaires, la lutte contre le terrorisme, la protection des droits de l'homme et la non-prolifération – sont commis de manière flagrante, sous forme de sanctions, de blocus et de menaces d'action militaire ou d'intervention armée. Voilà la dure réalité dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Conformément à sa position, qui a toujours été de s'opposer à toutes les formes d'ingérence et de sanctions dont sont victimes des États souverains, notre délégation affirme que le blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis doit être immédiatement levé.

S'agissant de la question de renforcer le rôle central de l'ONU, nous considérons que les fonctions et le rôle de cette dernière en matière de paix et de sécurité laissent à désirer par rapport à d'autres domaines. Conformément à la Charte, les États Membres ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité première et principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réalité actuelle montre que, en lieu et place du Conseil de sécurité – toujours embourbé dans la paralysie de la guerre froide – un membre permanent cherche à endosser le rôle de police militaire du

monde, en formant des blocs militaires ou des alliances militaires bilatérales qui n'ont rien à voir avec l'ONU.

Les stéréotypes et préjugés anachroniques du Conseil de sécurité trouvent leur expression la plus extrême dans la situation qui prévaut sur la péninsule coréenne. Le monde se rappelle que, l'an dernier, la péninsule coréenne était au bord de la guerre. Tout avait commencé avec les exercices militaires menés conjointement par les États-Unis et la Corée du Sud, qui visaient à occuper Pyongyang, la capitale de la République populaire démocratique de Corée.

En janvier, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a formulé une proposition pour mettre un terme aux actes militaires hostiles sur la péninsule coréenne mais, véritable provocation, des exercices militaires conjoints contre la République populaire démocratique de Corée, ont été menés de force en mars, avril et août. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a officiellement saisi le Conseil de sécurité de la question pour que soient suspendus ces exercices de préparation à la guerre, qui font courir un grave danger à la paix et à la sécurité sur la péninsule coréenne et dans la région tout entière. Pourtant, le Conseil lui a tourné le dos. Puisque ces exercices militaires conjoints étaient dirigés par l'un de ses membres permanents, le Conseil était voué à fermer les yeux, à se boucher les oreilles et à rester muet, malgré l'envergure gigantesque de ces exercices, l'agressivité de leurs desseins et la dangerosité de leur nature.

Même pendant la guerre froide, des mesures étaient en place entre l'Est et l'Ouest afin de limiter le nombre d'exercices militaires rassemblant plus de 40 000 soldats. Nous sommes dans l'obligation de demander pourquoi ce type d'exercices, auxquels participent plus de 500 000 soldats à la fois, n'est nécessaire que sur la péninsule coréenne chaque année, près d'un quart de siècle après la fin de la guerre froide.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'est aujourd'hui fixé pour principales priorités la construction économique et l'amélioration du niveau de vie de la population. En conséquence, un environnement pacifique est vital pour nous permettre de transformer la tendance récente au redressement de l'économie nationale en développement durable. À l'heure actuelle, un climat pacifique et l'apaisement des tensions ont pour nous plus d'importance que jamais. La situation tendue sur la péninsule coréenne ne nous est d'aucune aide. Au

contraire, elle représente un obstacle de taille à nos efforts pour parvenir au développement économique et améliorer le niveau de vie.

Les exercices martiaux simulant un débarquement, un bombardement nucléaire de longue portée et des opérations commando ayant pour objectif l'occupation de la capitale d'un autre pays ne peuvent jamais être considérés comme des exercices de défense. Arguer du caractère annuel de ces exercices ne sert qu'à entretenir la confusion pour faire réussir une attaque surprise après nous avoir accoutumés à cette idée.

La réforme du Conseil de sécurité ne doit pas être retardée davantage. La structure actuelle du Conseil et ses méthodes de travail sont depuis longtemps dépassées, comme le confirme la volonté exprimée par l'ensemble des États Membres dans la résolution 47/62, adoptée en 1992. Le Conseil de sécurité ne doit plus être une vitrine des expressions les plus extrêmes du deux poids, deux mesures. Nous devons mettre fin à la pratique injuste qui consiste à tolérer les exercices militaires menés par un membre permanent du Conseil sans s'inquiéter de la grave menace qu'ils font peser sur la paix et la sécurité, alors que ceux menés en réaction par un État Membre sont remis en cause – bien qu'ils soient inévitables et relèvent purement de la légitime défense.

De même, le Conseil de sécurité ferme tout simplement les yeux sur les assassinats de civils palestiniens perpétrés par Israël, avec l'assentiment d'un des membres permanents, alors que de manière partielle, il s'offusque des actions menées par le Gouvernement syrien pour défendre la souveraineté et la stabilité de son pays. Cette pratique injuste ne saurait être tolérée. On ne peut notamment permettre qu'il soit porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie sous prétexte de combattre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité ne devrait plus être une tribune pour propager des mensonges. Il y a 11 ans, lors d'une séance du Conseil de sécurité, nous avons entendu de nos propres oreilles un membre permanent formuler des accusations selon lesquelles il y avait des armes de destruction massive en Iraq (voir S/PV.4701). Une invasion militaire s'est ensuivie, entraînant une tragique effusion de sang. Ce n'est qu'alors que le monde a fini par comprendre qu'il avait entendu le mensonge du siècle. Mais, comme cet énorme mensonge venait de la bouche d'un membre permanent, le Conseil de sécurité a une fois de plus gardé le silence, avec pour résultat, qu'aujourd'hui, 11 ans après, le sang continue de couler.

Le Conseil de sécurité ne doit pas servir d'outil pour justifier l'autoritarisme et l'arbitraire. La Charte des Nations Unies dispose que le Conseil de sécurité doit agir conformément aux principes de la justice et du droit international. Le Conseil de sécurité n'est pas habilité à adopter une résolution interdisant le lancement pacifique par un État Membre d'un satellite. C'est contraire au droit international, notamment au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

M^{me} Perceval (Argentine), Vice-Présidente, assume la présidence

La réforme du Conseil de sécurité permettrait par essence de démocratiser l'ONU et les relations internationales. L'ONU n'est pas une monarchie et le Conseil de sécurité n'est pas un sénat. La réforme du Conseil de sécurité ne pourra se faire que lorsque ses membres accepteront de bonne foi de renoncer à leurs prérogatives dans l'intérêt de la démocratie. Compte tenu de l'évolution des réalités et des revendications de la majorité des États Membres, le membre permanent qui défend avec le plus de véhémence l'exportation de la démocratie devrait se demander si ce qu'il prêche n'est pas pure hypocrisie. Dans le cas où le Conseil de sécurité ne parviendrait pas à se réformer et à rester en phase avec son époque, les États Membres pourraient opter pour une ONU se passant d'un Conseil aussi anachronique et antidémocratique.

La République populaire démocratique de Corée continue de penser que tous les problèmes liés aux relations internationales doivent se régler non pas par l'autoritarisme et l'arbitraire, mais en stricte conformité avec le principe de l'égalité souveraine consacré par la Charte des Nations Unies. La question nucléaire concerne la souveraineté et le droit d'exister des États Membres, et elle doit primer sur la paix et la sécurité. La politique hostile, la menace nucléaire et la stratégie étouffante exercées par les États-Unis depuis plus d'un demi-siècle ont immanquablement poussé la République populaire démocratique de Corée à faire le choix de devenir un État doté d'armes nucléaires.

La force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ne vise nullement à menacer ou à attaquer autrui, et ne sert pas non plus de monnaie d'échange contre quoi que ce soit. La question nucléaire ne sera résolue que lorsque la menace qui pèse sur notre souveraineté et notre droit à la vie sera levée

avec l'abandon par les États-Unis de la politique hostile qu'ils mènent à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

La politisation, la partialité et le deux poids, deux mesures n'ont pas leur place dans les questions relatives aux droits de l'homme. Bafouer les droits de l'homme à des fins politiques est en soi la plus grande atteinte aux droits de l'homme. La République populaire démocratique de Corée est fermement opposée à toute tentative ou action visant à imposer un changement de régime à certains pays sous prétexte que des violations des droits de l'homme y seraient commises. Les États-Unis ne reconnaissant pas la souveraineté nationale qui protège les droits de l'homme de notre peuple, il est hypocrite de leur part de critiquer notre vision des droits de l'homme. Les États-Unis ont en plus l'arrogance de parler d'un dialogue sur les droits de l'homme alors qu'ils empêchent catégoriquement la République populaire démocratique de Corée – partie directement concernée – de participer à la réunion consacrée à sa situation en matière de droits de l'homme.

La République populaire démocratique de Corée est toujours ouverte au dialogue et à la coopération sur les véritables questions de droits de l'homme, du moment que ce dialogue et cette coopération sont dépourvus de toute motivation politique ou de toute forme d'hypocrisie. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est prêt à promouvoir le dialogue et la coopération en matière de droits de l'homme sur un pied d'égalité avec les pays qui ne lui sont pas hostiles. Il est également disposé à faciliter la coopération technique, le contact et la communication avec l'ONU et les autres organisations internationales sur le dossier des droits de l'homme.

La réunification de la patrie est le désir suprême de toute la nation coréenne. La République populaire démocratique de Corée continue d'affirmer que la réunification nationale doit se faire non pas par le choc des systèmes, mais par l'instauration d'une forme de confédération au sein de laquelle les deux systèmes pourraient coexister dans un seul pays. C'est le seul moyen d'empêcher la guerre et de préserver la paix. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'efforce sincèrement, en paroles et en actes, de développer les relations intercoréennes et de les orienter vers la réunification sous forme d'une confédération.

La Corée du Sud ayant renoncé à l'intégralité de ses prérogatives militaires au profit des États-Unis, elle n'a aucune idée de la quantité d'armes de destruction

massive de toutes sortes – capables de détruire la nation coréenne des centaines et des centaines de fois – qui sont actuellement déployées et cachées sur son propre sol. Elle devrait donc cesser de se référer constamment et de rêver à la proposition irréaliste et de pure fiction d'une réunification copiée sur le modèle d'autres pays.

Je tiens à assurer les États Membres que la République populaire démocratique de Corée participera de façon constructive à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 pendant la session en cours, et contribuera ainsi de manière positive aux efforts en vue de l'adoption du programme de développement l'année prochaine à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Indépendance, paix et amitié sont les idéaux de la politique étrangère de la République populaire démocratique de Corée. Comme par le passé, la République populaire démocratique de Corée s'acquittera de ses responsabilités et de son rôle en tant qu'État Membre indépendant en adhérant rigoureusement à ces idéaux dans toutes ses activités à l'ONU.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, S. E. M. Ramtane Lamamra.

M. Lamamra (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire ma satisfaction de voir M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, pays africain voisin, frère et ami, présider cette importante session de l'Assemblée générale, et l'assurer de notre entière coopération. Je saisis également cette occasion pour saluer les accomplissements de son prédécesseur, le Président sortant de l'Assemblée générale, M. John Ashe, et rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la dynamique qu'il imprime au rôle et aux missions irremplaçables des Nations Unies.

Le thème du débat général axé sur les perspectives d'avenir pour les générations futures, nous rappelle, à la veille du sommet mondial sur le programme de développement pour l'après-2015 et du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'urgence d'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme fondé sur le droit international.

Face à la crise multidimensionnelle qui persiste, nous avons besoin de vision et d'ambition pour faire de l'ONU l'artisan de solutions durables aux problèmes

mondiaux contemporains. Nous faisons le pari que les nouveaux objectifs de développement durable contribueront à la réalisation d'un monde qui rendra possible la protection effective des droits, la participation inclusive de tous et le partage de la prospérité, en particulier avec les régions déshéritées, où vivent plus de 40 % des personnes les plus démunies.

C'est dans ce sens que s'est exprimé le Mouvement des pays non alignés à sa dix-septième Conférence ministérielle que l'Algérie a accueillie en mai 2014, en réaffirmant la pertinence du droit au développement et l'impérieuse nécessité d'éradiquer la pauvreté, identifiée comme un défi mondial et un objectif central du programme de développement pour l'après-2015. L'Algérie poursuivra ses efforts en vue d'un accord global et ambitieux sur les objectifs de développement durable et le climat, y compris la désertification et l'accès aux ressources génétiques. Aussi, la concrétisation rapide des engagements doit-elle être au rendez-vous s'agissant de ceux pris au titre de l'aide publique au développement, que ce soit dans le cadre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha ou de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Au niveau de l'ONU, l'Algérie, qui coordonne le groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la revitalisation de l'Assemblée générale, poursuivra ses efforts pour que cet organe, le plus représentatif du système international, se réapproprie ses prérogatives. Concomitamment, elle continuera d'œuvrer, avec ses partenaires du Comité des 10 de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, à la réforme du Conseil de sécurité en vue de mettre fin à l'injustice historique faite au continent africain, qui est au cœur du déficit de représentation et de légitimité du Conseil. Dans ce contexte, le renforcement de la coopération et du partenariat multiformes entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies doit être encouragé, en particulier au titre du règlement des nombreux conflits et crises qui continuent d'endeuiller l'Afrique et de retarder le parachèvement de sa décolonisation.

Dans cette perspective, l'évaluation d'ensemble que M. Ban Ki-moon est appelé à présenter en avril 2015 sur la question du Sahara occidental, opposant le Royaume du Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro, devrait pouvoir honorer la doctrine de l'ONU en matière de décolonisation ainsi que l'effectivité des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée

générale. L'Algérie, dont l'appui au droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination est bien établi, encourage le Secrétaire général et son envoyé personnel, l'Ambassadeur Christopher Ross, à intensifier leurs efforts pour assurer le succès de leur œuvre de paix.

L'Algérie est partie prenante au destin commun des peuples maghrébins. Son propre développement est conçu et conduit pour favoriser l'intégration du vaste espace géopolitique dont elle est partie centrale. Le programme sur la base duquel le Président Abdelaziz Bouteflika a été réélu et le plan d'action quinquennal du Gouvernement s'articulent autour de l'approfondissement de la démocratie participative, de la modernisation de la justice, de l'égalité des chances entre hommes et femmes et de la bonne gouvernance. L'effort économique prévoit des investissements publics conséquents pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie, pour l'environnement, la diversification et la modernisation de l'appareil productif, reposant sur des objectifs de compétitivité et une relance substantielle de la croissance. Parallèlement, l'Algérie œuvre au développement de partenariats stratégiques mutuellement bénéfiques fondés sur le respect de la souveraineté et l'équilibre des intérêts pour développer les opportunités de coopération et les moyens de faire face aux défis et menaces de caractère transnational. Cette démarche de coopération exclut les mesures unilatérales telles que l'embargo imposé à Cuba.

La propagation préoccupante de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) urgence sanitaire mondiale, rappelle de façon tragique la précarité structurelle des facteurs de la sécurité humaine ainsi que la responsabilité de la communauté internationale dans le traitement des problèmes de santé affectant les pays pauvres, dépourvus de moyens et exclus de la prise de décisions. L'Algérie joint sa voix à celle du Secrétaire général pour exhorter les organismes du système et autres donateurs, ainsi que les organisations non gouvernementales, à fournir rapidement l'assistance internationale requise aux pays africains touchés par ce fléau.

Cette menace existentielle est venue s'ajouter à toutes celles que l'Afrique doit collectivement prendre en charge pour assurer sa renaissance, y compris les défis en matière de paix et de sécurité. À la demande des parties maliennes, l'Algérie conduit une grande médiation entre le Gouvernement malien et les mouvements dans

le nord, avec une équipe forte et représentative de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble. L'adoption d'une feuille de route pour les négociations dans le cadre du processus d'Alger et d'une déclaration de cessation des hostilités a balisé le terrain pour le lancement de négociations substantielles, depuis le 1^{er} Septembre, en vue de parvenir à un accord de paix global et définitif. Le lancement de ces pourparlers a été un motif de satisfaction en ce qu'il a coïncidé avec la libération des deux derniers diplomates algériens retenus en otage pendant près de trois ans par un groupe terroriste. Je saisis cette occasion pour m'incliner à la mémoire de notre consul à Gao, Boualem Sayes, et de son adjoint, Tahar Touati, qui ont perdu la vie au cours de leur captivité.

La situation en Libye, ce pays frère, n'a pas cessé de se dégrader ces trois dernières années. La double initiative algérienne de mise en place d'un cadre d'action commune de tous les pays voisins de la Libye et de lancement d'un dialogue inclusif en vue de la réconciliation nationale et du renforcement des institutions de l'État est venue apporter une contribution de qualité à un sursaut collectif salutaire au peuple libyen, que nous appelons de nos vœux.

Cette difficile conjoncture régionale requiert une intensification des efforts de lutte contre les groupes terroristes qui sévissent au Sahel et les interconnexions qu'ils ont établies avec les réseaux de trafic de drogue et de criminalité transnationale organisée. Au sein du Forum global de lutte antiterroriste, l'Algérie poursuivra sa coopération, notamment en tant que coprésident du Groupe de travail sur le Sahel, sur les questions relatives à la sécurité des frontières ainsi qu'à la prévention des enlèvements contre rançon par des groupes terroristes, à la fois au titre des recommandations issues de l'Atelier d'Alger, tenu en septembre 2013 sur ce sujet, et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Dans ce même esprit, l'Algérie note avec intérêt les résultats de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur le terrorisme et les combattants étrangers, convoquée à l'initiative du Président Obama (S/PV.7272), ainsi que la mobilisation internationale en cours contre le terrorisme transfrontalier de grande envergure qui affecte l'Iraq et la Syrie. L'assassinat du ressortissant français, Hervé Gourdel, souligne l'exigence de renforcer la coopération antiterroriste dans toutes ses dimensions.

Les bouleversements qui affectent la vie des peuples du Moyen-Orient ajoutent de nouveaux questionnements sur le rôle ininterrompu joué par la communauté internationale à l'égard de la tragédie infligée au peuple palestinien frère. L'histoire de l'humanité enseigne que les confrontations armées portent en elles-mêmes les germes de conflits, et que seules les solutions fondées sur la justice et conformes au droit peuvent s'inscrire dans la durée. La question palestinienne et la crise syrienne doivent être approchées sous cet éclairage. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux efforts de mon compatriote, M. Lakhdar Brahimi, et réitérer notre appui à son successeur, M. Staffan de Mistura.

La neuvième Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devra se concentrer sur l'étroite complémentarité existant entre les objectifs de désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires et la promotion des utilisations pacifiques de l'atome. Beaucoup reste à faire pour libérer le monde des armes de destruction massive.

L'Algérie, membre du Conseil des droits de l'homme, mue par un sens élevé des responsabilités, participe activement à la promotion du caractère universel et interdépendant des droits de l'homme.

Sous l'impulsion personnelle du Président de la République, S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, les autorités algériennes s'emploient à améliorer le niveau de vie de leurs citoyens grâce à de nouvelles réalisations. En attestent, entre autres, les récentes lois pénalisant la violence faite aux enfants et aux femmes, et la protection renforcée des droits des femmes divorcées, ces avancées législatives s'ajoutant aux conquêtes politiques et institutionnelles de la femme algérienne en termes de sièges au sein des assemblées élues comme au sein du Gouvernement.

La célébration en 2015 du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies devrait être l'occasion d'un engagement renouvelé de tous les États Membres de redonner vigueur, efficacité et crédibilité au multilatéralisme. Nous avons la responsabilité commune de concrétiser la quête d'un monde plus sûr, plus juste et plus solidaire.

Ce moment fort de communion de nos peuples dans nos valeurs fondatrices devrait également confirmer, par des actes, que face aux appréhensions, aux incertitudes et dans les épreuves de la peur et du besoin qui caractérisent notre époque, l'Organisation

des Nations Unies gagne bien son titre de dernier refuge pour l'espoir d'un avenir meilleur pour l'humanité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oldemiro Marques Balói, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique.

M. Balói (Mozambique) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de S. E. M. Armando Emilio Guebuza, Président de la République du Mozambique, qui n'a pu se joindre à nous en raison d'engagements nationaux. Il souhaite néanmoins que les débats à la présente session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter M. Sam Kutesa, éminent fils de notre pays frère, l'Ouganda, pour son élection à l'unanimité à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes fermement convaincus que sa hauteur de vues, sa sagesse et son autorité nous guideront vers un programme de développement complet, pragmatique et porteur de transformation. Je l'assure du plein appui et de la collaboration de la délégation du Mozambique dans l'accomplissement de sa noble mission.

Je tiens également à rendre hommage à l'Ambassadeur John William Ashe pour son dévouement et l'efficacité avec laquelle il a présidé la soixante-huitième session de l'Assemblée, ainsi que pour ses efforts inlassables et constructifs pour conduire le débat en cours consacré à l'élaboration du prochain programme de développement.

L'année 2015 sera une année historique, marquée par le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. À cette célébration s'ajouteront la date butoir fixée en 2000 pour la réalisation de l'objectif de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, l'adoption du prochain programme de développement et l'adoption d'un nouveau cadre pour le changement climatique. À cet égard, nous nous félicitons du thème choisi pour la présente session, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », car il permettra de stimuler les débats en cours, sous l'égide des Nations Unies, qui porte sur le prochain programme de développement et que viennent renforcer les perspectives offertes aux niveaux régional et sous-régional par cette importante question

Il ne fait aucun doute que tant les résultats que les difficultés qui ont jalonné les débats consacrés à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) seront utiles à l'élaboration du prochain programme de développement. Nous sommes conscients du fait que beaucoup a été réalisé dans le cadre des OMD. Cependant, hormis la nécessité de hâter la réalisation de tous les objectifs, il importe de veiller à la pérennité des objectifs atteints et d'accélérer la mise en œuvre des objectifs qui accusent encore un retard. Nous sommes fermement convaincus que le principe d'ouverture doit aussi être pris en compte afin d'adopter une démarche commune et veiller au respect des engagements mondiaux et des responsabilités partagées s'agissant de la mise en œuvre du prochain programme de développement.

À cette fin, le Mozambique a entrepris une consultation nationale sur le programme de développement pour l'après-2015, un processus qui s'inspire de l'idée selon laquelle le développement durable n'est réalisable que s'il existe une responsabilité partagée entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Le processus de consultation nationale engagé par le Mozambique s'est traduit par un appel pressant en faveur de l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif prioritaire du prochain programme de développement. Pour ce faire, le programme doit promouvoir une croissance économique équitable, pérenne et ouverte, centrée sur les femmes et la jeunesse.

Cette consultation a également permis de souligner l'importance de l'élimination de la pauvreté et de la faim, en augmentant le niveau de vie et en donnant accès à des services sociaux de meilleure qualité tels que l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, l'eau potable, l'assainissement et l'énergie; la préservation de la paix et de la stabilité politique, la promotion de la démocratie et la protection des droits de l'homme; la diversification et la transformation de l'économie afin d'accélérer la modernisation technologique dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et des infrastructures; la protection de la biodiversité marine et terrestre, notamment l'utilisation pérenne des ressources naturelles; un partenariat efficace en faveur du développement, en particulier pour permettre l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation; l'amélioration de la coopération Nord-Sud, dans le cadre d'un partenariat mondial visant à inciter les pays développés à remplir les obligations auxquelles ils ont souscrit au niveau international en matière de développement; le renforcement de la coopération

Sud-Sud et, enfin, un accord sur des méthodes communes pour le contrôle et l'évaluation des progrès réalisés au niveau national.

En outre, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des OMD – en particulier dans la réalisation de l'Objectif 8, « Un partenariat mondial pour le développement » – souligne la nécessité d'un engagement plus fort de nos partenaires au développement d'augmenter l'aide publique au développement, et d'un financement des efforts entrepris dans le domaine de la résistance au changement climatique et de la prévention des catastrophes dans les pays en développement. Un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 doit mettre l'accent sur la nécessité d'un renforcement de ses mécanismes financiers, ainsi que celle d'augmenter la contribution au financement national. Ces attentes coïncident avec l'émergence d'une perspective commune aux niveaux sous-régional, régional et mondial. C'est pourquoi nous pressentons que ce programme sera vraiment ouvert et porteur d'une transformation dont nous avons tant besoin pour bâtir un monde qui convienne à tous.

À cette étape critique, le succès du Cycle de négociations de Doha pour le développement revêt un caractère d'urgence. Sa contribution à la concrétisation du programme de développement dans son ensemble est essentielle. À cet effet, nous nous félicitons des tentatives de l'Organisation mondiale du commerce de relancer les négociations de Doha et de l'adoption du dispositif de Bali, car il s'agit de mesures essentielles dans le cadre du Cycle de Doha.

Nous saluons également l'évolution positive du développement de l'Afrique. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/69/1), l'Afrique continue d'enregistrer des progrès constants en matière de développement. La croissance économique a atteint 4 % en 2013 et devrait s'élever à 5,3 % en 2014. Les investissements directs étrangers ont augmenté et des progrès significatifs ont été réalisés vers la réalisation des OMD.

Si cette évolution positive se confirme, un programme de développement porteur de transformation devra tenir compte des priorités et des besoins spécifiques de l'Afrique, tels que reflétés dans la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015. En outre, cet environnement propice ne sera possible que dans le contexte de la paix, de la stabilité politique, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Aussi nous regrettons que la prévention des

conflits, le maintien de la paix et la reconstruction des États ravagés par la guerre demeurent parmi les défis les plus complexes auxquels doivent faire face l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière.

La présente session se déroule dans un contexte de profonde instabilité et de conflits dans le monde, dont les coûts économiques considérables et les lourdes conséquences sur le plan humanitaire sont inacceptables. De plus, la complexité de certains conflits remet en cause l'autorité des Nations Unies et par là même porte atteinte aux principes fondateurs de l'Organisation ainsi qu'au rôle joué par le multilatéralisme dans le règlement des problèmes mondiaux.

Nous sommes confrontés à l'évolution tragique de la menace terroriste, qui n'épargne aucune région du monde. C'est pourquoi le Mozambique se félicite de l'adoption, lors de la 7272^e séance du Conseil de sécurité, le 24 septembre dernier, de la résolution 2178 (2014) appelant à un renforcement urgent de la coopération internationale en vue d'endiguer le flot de combattants terroristes se rendant dans les zones de conflit ou en revenant.

Au moment où nous élaborons une stratégie commune pour faire face à toutes les formes et manifestations de ce fléau humain, nous ne devons pas perdre de vue les éléments ci-après. Premièrement, il faut renforcer les approches multilatérales dans le plein respect de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, il faut s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, car ce fléau ne saurait être relié à quelque religion, nationalité ou civilisation que ce soit. Troisièmement, il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes, telles que la pauvreté, l'injustice, l'exclusion sociale et la marginalisation, qui offre aux idéologies extrémistes un terrain fertile à leur propagation.

Dans un monde interdépendant et globalisé, le multilatéralisme est synonyme d'efforts concertés et collectifs indispensables pour relever les défis mondiaux de façon transparente, ouverte et efficace, contribuant ainsi à l'ordre, à la stabilité et à la prévisibilité. Dans cette optique, l'Organisation doit être renforcée de façon qu'elle puisse continuer à jouer pleinement son rôle d'épicentre du multilatéralisme. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons prendre des mesures concrètes pour consolider le rôle stratégique joué par l'ONU à l'ère de la mondialisation.

En dépit des difficultés rencontrées dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous saluons les efforts déployés pour rétablir la paix et la stabilité au Mali, en Somalie, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. Nous nous félicitons également de l'évolution récente de la situation en Guinée-Bissau à la suite des élections générales qui ont permis de franchir une première étape vers la stabilité politique dont ce pays a le plus grand besoin, condition *sine qua non* pour que ce pays frère progresse vers le développement socioéconomique. Ces avancées appellent notre attention sur l'importance que revêtent la coopération et la coordination entre l'ONU et l'Union africaine et avec les organes sous-régionaux pour résoudre efficacement les nombreux problèmes liés à la gestion des conflits, par la voie de la diplomatie préventive et de la médiation qui offrent des réponses rapides aux crises régionales et sous-régionales.

Le principe du droit à l'autodétermination demeure essentiel pour le plein exercice des droits de l'homme. À cet égard, l'ONU doit continuer de promouvoir la mise en œuvre de ces droits pour les peuples de Palestine et du Sahara occidental. Le Mozambique renouvelle son plein appui à une solution juste et durable, par des moyens pacifiques, de la question palestinienne, conformément au droit international et aux dispositions pertinentes des Nations Unies.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous notons avec satisfaction la nomination par l'Union africaine de S. E. M. Joaquim Alberto Chissano, ancien Président de la République du Mozambique, comme Envoyé spécial pour le Sahara occidental auprès des cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Espagne, l'objectif étant de favoriser la recherche d'une solution qui permette la réalisation par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, droit auquel le Mozambique souscrit de façon inconditionnelle.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, l'année 2015 sera une occasion historique pour l'Organisation des Nations Unies de refaçonner ses engagements mondiaux sur bien des plans. Nous devons utiliser l'élan donné par la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation pour prendre des mesures concrètes en vue d'accélérer, de façon durable, le processus de réforme de l'Organisation actuellement engagé, en particulier celle du Conseil de sécurité.

L'incapacité de l'Organisation des Nations Unies à remédier aux situations de conflit et à

l'instabilité politique au Moyen-Orient et en Europe orientale remet en cause son autorité en tant qu'entité universelle et instance politique multilatérale chargée de promouvoir le dialogue dans un cadre multilatéral. Cette situation s'est aggravée du fait de l'absence de progrès tangibles dans la réforme du Conseil de sécurité, quelque 15 ans après la reconnaissance par la communauté internationale de cette importante tâche. Nous formons le vœu que la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale fera aboutir cette réforme tant attendue afin de démocratiser sa représentation et ses méthodes de travail et de renforcer son rôle en matière de prévention des conflits et de promotion de la paix et de la sécurité internationales.

La liberté de choisir son propre système politique et d'effectuer des échanges commerciaux est un droit inaliénable pour tous les États, indépendamment de leur taille. À ce propos, la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est devenue une nécessité, car il est motivé par des considérations politiques et entrave le développement socioéconomique de Cuba. Pour toutes ces raisons, le Mozambique s'associe à tous les pays qui exigent la fin immédiate de cette mesure unilatérale injuste.

Le Mozambique est pleinement attaché au programme mondial pour la paix et la sécurité, la démocratie et le développement durable. Sur le plan national, cet attachement se reflète dans notre volonté politique de renforcer la démocratie dans le pays et d'adopter une stratégie de réduction de la pauvreté qui soit axée sur la personne et favorise le développement durable. La tenue régulière d'élections à différents niveaux témoigne de notre indéfectible volonté de renforcer notre système démocratique et de défendre nos valeurs fondamentales. Ainsi, le 15 octobre prochain, le Mozambique organisera sa cinquième élection générale multipartite afin d'élire le Président et le Parlement, et sa deuxième élection des parlements provinciaux.

Dans le domaine économique, le Mozambique connaît depuis plus de dix ans une croissance économique stable. Grâce au soutien de nos partenaires au développement, notamment de l'ONU, nous avons pu améliorer la qualité de nos services sociaux et atteindre la majorité des OMD. De plus, la découverte récente de ressources naturelles apparaît à la fois comme un défi et une chance qui nous est offerte de promouvoir le progrès socioéconomique national. La mise en valeur de nouvelles sources d'énergie propre et renouvelable

telles que les biocarburants constitue une priorité pour le Gouvernement, qui veille aussi tout particulièrement à ne pas concurrencer les initiatives en matière de production alimentaire.

Par conséquent, nous accordons une importance particulière aux domaines suivants : l'amélioration de la production agricole et de la productivité dans un secteur qui continuera de jouer un rôle clé dans nos efforts de développement; la mise en valeur du capital humain pour relever les nouveaux défis économiques et la promotion d'un secteur privé puissant pour tirer parti des possibilités offertes par la découverte et l'exploitation des ressources naturelles. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à la paix et à la stabilité, nous continuerons de relever avec succès les défis en matière de développement auxquels est confronté le Mozambique, au centre desquels figurent l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

Enfin, dans le cadre de sa contribution à la paix et à la stabilité, le Mozambique a accueilli, en juin dernier, la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, appelée aussi Convention d'Ottawa. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les participants ainsi que les partenaires qui ont permis que cet événement connaisse un tel succès. Nous avons pris l'engagement de poursuivre nos efforts afin de déclarer notre pays exempt de mines terrestres et de contribuer ainsi à la réalisation de l'un des objectifs les plus importants parmi nos obligations au titre de la Convention.

Je tiens pour terminer à réitérer la volonté du Mozambique de continuer à participer aux initiatives internationales visant à résoudre les problèmes mondiaux actuels.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rui Machete, Ministre d'État et des affaires étrangères de la République du Portugal.

M. Machete (Portugal) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, je tiens à adresser mes félicitations à M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, laquelle témoigne de l'attachement très fort de l'Afrique à l'Organisation des Nations Unies et au multilatéralisme. Je tiens également à exprimer mes remerciements à son prédécesseur, l'Ambassadeur

John Ashe, pour le dévouement dont il a fait preuve à l'égard de l'Assemblée. Je renouvelle ma gratitude au Secrétaire général pour l'efficacité avec laquelle il dirige l'Organisation et pour ses efforts inlassables en faveur de la paix dans une période si complexe de la vie internationale. Je le félicite également d'avoir organisé le Sommet sur le climat, qui a permis de renouveler l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre en 2015 d'un accord juste, universel et juridiquement contraignant. Le Portugal et l'Union européenne dans son ensemble continueront d'œuvrer inlassablement et de façon ouverte à la réalisation de cet objectif.

Au cours de la présente session, nous sommes face à un défi de taille qui consiste à renouveler et assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en vue d'adopter le programme de développement pour l'après-2015. Le Président peut compter sur l'appui et le concours du Portugal sur cette question et d'autres ainsi qu'au cours des travaux actuels de l'Assemblée générale, qui est le lieu du multilatéralisme et d'une action collective internationale légitime. L'attachement du Portugal à l'ONU, à sa Charte et à ses principes et valeurs est solide, résolu et permanent.

Pendant la présente session de l'Assemblée, le Portugal est candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2017. Nous comptons sur l'appui de tous les membres lors de cette prochaine élection. S'il est élu, le Portugal siègera pour la première fois dans cet organe important.

En avril dernier, le Portugal a passé devant le Conseil des droits de l'homme son deuxième examen périodique universel. Notre action positive en matière de droits de l'homme été largement reconnue. Le Portugal a participé activement à de nombreux forums multilatéraux sur les droits de l'homme, notamment au Conseil des droits de l'homme, en présentant chaque année des résolutions portant sur le droit à l'éducation et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Nous espérons pouvoir apporter une contribution plus grande encore au Conseil des droits de l'homme au cours des trois prochaines années, car nous croyons profondément en la capacité du Conseil à renforcer l'aptitude des États à respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme.

Dans cet esprit, le Portugal a présenté une série de promesses et d'engagements concrets qui le guideront dans l'exercice de son mandat, l'objectif étant la promotion et la sauvegarde du caractère universel, indivisible, inaliénable et interdépendant de

tous les droits de l'homme – droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Par nos actes, lors de notre dernier mandat au Conseil de sécurité en 2011 et 2012, nous avons prouvé que la promotion et la défense systématiques des droits de l'homme étaient une priorité pour nous. S'il est élu au Conseil des droits de l'homme, le Portugal participera activement à ses travaux, en appuyant pleinement un système des droits de l'homme multilatéral, solide, indépendant et efficace. Le Portugal est partie, sans réserve, à huit traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et à tous leurs protocoles facultatifs.

Nous continuons d'être témoins d'événements que nous pensions ne plus voir au XXI^e siècle, à savoir des violations des droits de l'homme à grande échelle, des populations entières privées de la dignité la plus élémentaire et le non-respect des principes internationaux fondamentaux tels que l'intégrité territoriale et la souveraineté des États. La Charte des Nations Unies demeure aujourd'hui aussi pertinente qu'il y a 69 ans. Pour faire face aux crises actuelles, nous devons rechercher des solutions justes, juridiques et durables en nous fondant sur les normes et les principes généreux et ambitieux de la Charte. La Charte offre les mécanismes institutionnels indispensables, mais leur fonctionnement et leur efficacité sont tributaires de la volonté politique de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Les groupes terroristes, extrémistes et radicaux doivent être rejetés et condamnés avec la plus grande force. Ils constituent, en premier lieu, une menace pour les États et les populations des territoires où ils se trouvent. Ils représentent aussi un danger pour la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et mondial. Cette menace exige une réponse concertée et ferme de la part de la communauté internationale. L'État islamique autoproclamé en Iraq et au Levant (EIL) est un sinistre exemple de ce genre d'acte criminel et barbare. Il doit être combattu et neutralisé. Le sommet du Conseil de sécurité et la résolution 2178 (2014), qui a été adoptée sur le phénomène inquiétant des combattants terroristes étrangers, sont des mesures importantes dans ce sens.

Le Moyen-Orient appelle aussi une attention particulière. En Iraq, nous avons été témoins d'actes terroristes inhumains à l'encontre de populations sans défense, principalement des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses. La situation en Iraq ne peut être dissociée du conflit prolongé en Syrie, où les niveaux de violence

et de souffrances, par leur dimension et leur durée, sont indescriptibles. Toutes les parties doivent assumer leur responsabilité en recherchant une transition politique vers une société démocratique et pluraliste.

Une fois encore, nous sommes réunis ici, à l'Assemblée, alors que le conflit israélo-palestinien n'a connu aucun progrès. Les attentes que nous partageons ici, il y a un an, ont été réduites à néant. Le cycle répétitif des hostilités doit cesser. Le conflit auquel nous avons assisté cet été à Gaza ne doit pas se reproduire. Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter l'Égypte d'avoir négocié un cessez-le-feu et souligner les initiatives d'autres partenaires régionaux et internationaux, en particulier du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry.

Il n'y aura pas de paix ou de stabilité durables au Moyen-Orient tant qu'une solution ne sera pas trouvée à cette question. Je renouvelle l'appui de mon pays en faveur d'une solution fondée sur les résolutions de l'ONU et consistant à mettre en place un État palestinien souverain, indépendant et viable, vivant aux côtés de l'État d'Israël, dont les craintes légitimes en matière de sécurité doivent être entendues.

Les signes positifs dont nous avons été témoins il y a un an concernant le programme nucléaire iranien ont été confirmés par la signature à Genève d'un plan d'action commun. Un nouvel élan politique s'impose désormais. Le Portugal appuie et encourage les négociations en cours en vue de parvenir à un accord global.

Les événements survenus en Afrique du Nord en 2010 et 2011 ont eu un impact politique, économique et social sans précédent. Les pays de cette région sont confrontés aujourd'hui à des difficultés importantes en ce qui concerne le renforcement des réformes politiques, une croissance économique durable et la sécurité. Le Portugal copréside actuellement le Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale, appelé aussi Dialogue 5+5, qui rassemble 10 pays des rives septentrionales et méridionales de la Méditerranée. Nous souhaitons renforcer la contribution de cette plateforme à l'amélioration de la coopération et de la confiance entre ces pays.

La Libye est un partenaire important de ce forum, et c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous assistons à la détérioration de la situation dans ce pays. La communauté internationale doit apporter son

assistance au processus de transition politique, mais il est primordial que toutes les parties prenantes libyennes s'engagent en faveur d'un dialogue national ouvert, authentique et fructueux.

En Europe, la crise ukrainienne et l'annexion illégale de la Crimée ont ravivé des tensions que nous pensions d'un autre temps. Nous saluons l'accord de cessez-le-feu et appelons à sa pleine mise en œuvre. Le Portugal encourage les parties à rechercher activement une solution politique durable, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de la démocratie de l'Ukraine.

L'Afrique est un partenaire important du Portugal. Les États africains ne sont pas seulement des partenaires politiques, ce sont aussi, de plus en plus, des partenaires commerciaux et des investisseurs dans le cadre de liens fondés sur la parité et les avantages mutuels, ce qui favorise l'emploi et le développement économique. Tout en respectant pleinement les prérogatives de l'Afrique, nous cherchons à contribuer aux efforts internationaux, notamment à ceux déployés par les Nations Unies, qui visent à stabiliser les conflits ou à prévenir les dangers qui pèsent sur l'Afrique en matière de sécurité. Ainsi, le Portugal participe à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous sommes également prêts à participer au renforcement de la sécurité dans le golfe de Guinée et à coopérer à la consolidation des capacités maritimes des pays de la région.

Ces derniers mois, nous avons reçu des nouvelles réconfortantes en provenance de la République de Guinée-Bissau, pays frère et membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la tenue d'élections libres et la mise en place d'institutions démocratiques légitimes, deux ans après le coup d'État d'avril 2012, sont des signes d'espoir qu'il convient de saluer. Les difficultés socioéconomiques considérables et l'instabilité politique profonde et récurrente dont pâtit la Guinée-Bissau depuis une décennie et demie n'ont pas empêché le peuple d'élire de nouveaux dirigeants dans le cadre d'élections libres, transparentes et ordonnées.

La possibilité de tourner cette page de l'histoire doit être maintenant saisie. Le peuple et les autorités de la Guinée-Bissau ont pris les bonnes mesures. La consolidation des progrès réalisés requiert l'appui de la communauté internationale. Les partenaires internationaux peuvent et doivent jouer un rôle décisif dans des domaines tels que l'assistance financière et le

renforcement des capacités techniques, conformément aux priorités établies par la Guinée-Bissau. De plus, nous croyons qu'une force de stabilisation fondée sur la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau, élargie à de nouveaux partenaires africains et sous mandat des Nations Unies, serait appropriée. Aussi nous nous félicitons des initiatives destinées à appuyer la Guinée-Bissau prises par les Nations Unies, conjointement avec l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO et l'Union européenne.

Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement avaient pris la décision historique et courageuse d'adopter les objectifs du Millénaire pour le développement. Il nous incombe désormais d'accélérer la réalisation de ces objectifs tout en élaborant un nouveau programme de développement. Le Portugal est très attaché à l'élaboration de ce nouveau programme. Nous avons besoin d'un nouveau partenariat mondial porteur de transformation qui intègre les droits de l'homme et lutte contre les inégalités. Il doit aussi favoriser l'instauration de sociétés pacifiques, stables et justes et faire progresser les questions importantes de population et de développement. Le caractère universel et la responsabilité partagée sont des principes fondamentaux à cet égard. Mais le caractère universel du programme de développement pour l'après-2015 ne doit pas être synonyme d'indifférence à l'égard des spécificités des pays les moins avancés et les plus vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement.

De nouveaux défis tels que le changement climatique, le trafic illicite, la piraterie et les pandémies constituent des menaces majeures dans le monde d'aujourd'hui. Le déclenchement de l'épidémie d'Ebola dans les pays d'Afrique de l'Ouest exige de la communauté internationale des efforts conjugués et résolus pour contenir et éliminer ce fléau. Le Portugal participe aux initiatives menées actuellement au niveau mondial, en particulier en Guinée et dans le cadre de l'opération des Nations Unies.

Malgré les efforts des Présidents précédents, la réforme du Conseil de sécurité ne s'est pas encore concrétisée. La position du Portugal sur cette question est bien connue. Bien qu'il continue d'exister des divergences entre les membres quant à la façon d'aborder cette question, il ne faut pas renoncer. Ensemble nous devons trouver une solution, afin que le Conseil de sécurité devienne un organe plus représentatif du monde d'aujourd'hui. Le soixante-dixième anniversaire

de l'Organisation sera l'occasion de mener à bien une réforme du Conseil de sécurité.

Le Portugal qui, par tradition, est une nation maritime a récemment adopté une nouvelle stratégie maritime nationale centrée sur la croissance bleue. Nous appuyons fermement les Nations Unies dans leurs efforts pour promouvoir une gestion durable des océans et de leurs ressources et coprésidons le groupe de travail qui parachèvera le premier rapport mondial sur l'environnement marin. Nous plaçons pour l'adoption, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. En juin 2015, le Portugal organisera une manifestation internationale importante sur les océans, « la Semaine bleue », afin de promouvoir le débat sur les questions maritimes dans toutes leurs dimensions. Nous espérons une large participation à cette manifestation.

La langue portugaise est le principal lien unissant les États appartenant à la Communauté des pays de langue portugaise. C'est un instrument de communication à l'échelle mondiale, parlé par 250 millions de personnes dans leur vie quotidienne, dans les échanges commerciaux, les affaires, la culture et sur les réseaux sociaux. C'est aussi une langue officielle ou de travail dans de nombreuses organisations internationales, notamment au sein des institutions spécialisées des Nations Unies. La CPLP a pour ambition de faire du portugais une langue officielle de l'ONU. Le sommet de Dili, tenu en juillet dernier, a confirmé la vitalité de la CPLP. À cette occasion, le Timor-Leste a assumé la présidence de la Communauté, donnant ainsi une dimension et une portée nouvelles à la CPLP, sa présidence se trouvant pour la première fois en Asie.

Je ne saurais manquer de mentionner la célébration, le 20 novembre prochain, du vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le Portugal est partie, sans réserve, à cet instrument juridique ainsi qu'à ses trois protocoles facultatifs. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour appeler à la ratification universelle de la Convention et de ses protocoles facultatifs.

Pendant la soixante-neuvième session, nous serons également saisis d'un nouveau projet de résolution relatif à l'établissement d'un moratoire sur le recours à la peine de mort. Nous espérons que ce projet de résolution bénéficiera cette année encore d'un appui plus large et important.

Si, comme je l'espère, nous devenons membre du Conseil des droits de l'homme, nous agirons conformément aux principes de coopération et de dialogue. Nous coopérerons avec l'ensemble des États et des parties prenantes afin d'établir des passerelles pour la pleine mise en œuvre des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme. Si nous gagnons la confiance de l'Assemblée, ce sera un privilège de travailler, en tant que membre du Conseil, avec le nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al Hussein, à qui je renouvelle notre plein appui. Je tiens également à rendre un hommage tout particulier à l'ancienne Haut-Commissaire, M^{me} Navi Pillay, pour son excellent travail, souvent accompli dans des circonstances particulièrement difficiles.

Je terminerai mon intervention en faisant référence à la Première Guerre mondiale, un événement tragique dont il est fait mention dans le préambule de la Charte des Nations Unies,

où les peuples se sont dits résolus à « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Alors que nous commémorons le centenaire de la Première Guerre mondiale et préparons la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, nous devons garder soigneusement à l'esprit ces mots de la Charte. Le Président pourra compter sur l'attachement du Portugal aux buts et principes de la Charte dans la recherche de la paix, du développement et du respect de tous les droits de l'homme.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lubomír Zaoríálek, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Zaoríálek (République tchèque) (*parle en anglais*) : Cette année marque le centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Pourtant, dans le monde d'aujourd'hui, la paix mondiale est loin d'être acquise. La communauté internationale a donc pour principale tâche d'y œuvrer. Mais il ne s'agit pas de la seule tâche restant à réaliser. Pour parvenir à la paix mondiale, nous devons aussi nous attaquer à deux autres défis tout aussi importants : la sauvegarde de la dignité des êtres humains à l'échelle mondiale et la prospérité mondiale.

J'aimerais aborder en premier lieu la question de la sécurité mondiale. Le continent européen a été le théâtre des deux conflits les plus dévastateurs de l'histoire humaine. En tant qu'Européens, nous avons tiré les leçons du passé. Une partie importante de notre continent a été épargnée par les conflits violents pendant près de 70 ans. Mon pays célèbre les 25 ans de son retour à la démocratie et à la liberté, en 1989.

Pourtant, aujourd'hui encore, une partie de l'Europe est en guerre. L'intégrité territoriale de l'Ukraine, garantie par la Charte des Nations Unies et le Mémoire de Budapest de 1994, a été violée du fait de l'annexion de la Crimée par la Russie et des activités des forces séparatistes paramilitaires appuyées par la Russie dans l'est de l'Ukraine. Malgré l'armistice en place, il incombe toujours à la communauté internationale de mettre un terme à l'escalade du conflit, qui a infligé tant de souffrances au peuple ukrainien et coûté la vie à tant d'innocents, Ukrainiens et autres, comme dans l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration constante de la sécurité au nord de l'Iraq. Nous condamnons les actes de violence brutaux commis par le prétendu État islamique contre des minorités ethniques et religieuses locales, ainsi que les assassinats de deux journalistes innocents et d'un travailleur humanitaire. Ces actes sont des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité. Nous en sommes actuellement témoins en Iraq, où le terrorisme a acquis une nouvelle dimension à laquelle nous devons nous opposer avec la plus grande détermination. C'est pourquoi nous nous félicitons de la stratégie adoptée par le Président Obama ainsi que d'autres initiatives internationales importantes dans ce domaine, notamment le sommet du Conseil de sécurité consacré à la question des combattants terroristes étrangers (voir S/PV.7272).

En ce qui concerne la Syrie, seul un règlement négocié entre le Gouvernement syrien et l'opposition démocratique permettra de parvenir à une paix durable dans ce pays ravagé par la guerre et garantira à tous les Syriens la sécurité dont ils ont tant besoin ainsi que leurs droits

légitimes. La République tchèque, horrifiée par les atrocités perpétrées par le prétendu État islamique, prie instamment toutes les parties au conflit en Syrie de mettre fin à la violence et de coopérer avec le nouvel Envoyé spécial des Nations Unies, en vue de parvenir à une solution durable.

Nous ne devons pas oublier non plus le conflit israélo-palestinien. Les conséquences humanitaires du conflit dans la bande de Gaza nous préoccupent beaucoup. Nous nous sommes efforcés de venir en aide aux victimes de ce conflit en participant à l'aide humanitaire. Cependant, il incombe avant tout aux dirigeants palestiniens et israéliens, avec le concours de la communauté internationale, de tout mettre en œuvre pour reprendre des négociations véritables et complètes. Il n'existe pas d'autre moyen de parvenir à une solution durable qui apporte la paix, la dignité, la sécurité et la prospérité tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens.

L'autre thématique concerne la dignité des êtres humains à l'échelle mondiale. Lorsqu'on parle d'actes de violence – et la liste que j'ai fournie est loin d'être exhaustive –, il faut rechercher leurs causes profondes et chercher à les éliminer. Souvent, nous constatons que ces actes résultent du désespoir et du fait que les besoins les plus élémentaires inhérents à la dignité humaine ne sont pas satisfaits, comme par exemple l'intégrité physique, l'accès à la justice, la participation à la vie politique et les libertés fondamentales, ainsi que l'alimentation, l'eau, les soins médicaux, l'éducation, des conditions de travail supportables et la protection contre la discrimination fondée sur divers motifs. Il incombe à la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, de faire en sorte que la dignité humaine ne reste pas simplement un principe énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais soit une réalité dans le monde entier. Je suis fier que mon pays puisse contribuer à ces efforts, en faisant fond sur l'héritage humaniste de grands compatriotes, tels Tomáš Garrigue Masaryk, le premier Président tchécoslovaque, et Václav Havel, le premier Président de la République tchèque.

La première condition essentielle à la dignité humaine est de pouvoir vivre à l'abri des souffrances physiques et des menaces à son intégrité physique. Pour cette raison, la République tchèque a appuyé résolument la notion de responsabilité de protéger, qui met l'accent sur la prévention et le renforcement des capacités. Toutefois, lorsqu'il est impossible de prévenir un conflit pour diverses raisons, il incombe au bout du compte à l'ONU, dans le cadre de son rôle de maintien de la paix, d'éviter que la situation ne se détériore davantage et d'empêcher des pertes en vies humaines et des souffrances supplémentaires. La République tchèque a toujours participé aux diverses missions de l'Union européenne mises en place pour compléter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies, notamment

la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la Force multinationale et Observateurs au Sinaï. Je puis assurer les membres que nous continuerons de participer à ces efforts à l'avenir.

Les États et la communauté internationale partagent la responsabilité de protéger les populations contre les atrocités. Toutefois, quand ils n'y arrivent pas, il convient d'établir les responsabilités en cas de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La République tchèque continue d'appuyer vigoureusement la justice pénale internationale et la Cour pénale internationale. Notre priorité doit être de lutter contre l'impunité et d'assurer la protection des civils et des groupes vulnérables en période de conflit armé.

Malheureusement, la triste réalité est que dans de trop nombreuses régions du monde, les femmes comptent parmi les groupes les plus vulnérables. Nous continuons d'être témoins de terribles violences commises à l'encontre des femmes et des filles, y compris des violences sexuelles. Nous demandons à tous les États de prendre d'urgence des mesures pour prévenir ces crimes ignobles. Lorsque les femmes sont exclues de la société et qu'on les empêche de jouir de leurs droits fondamentaux, de participer à la vie publique ou tout simplement d'exercer une profession, cela a des conséquences très graves non seulement sur le développement du pays, mais aussi sur sa stabilité en général. Nous espérons que les organes compétents de l'ONU intensifieront leurs efforts pour garantir à tous, y compris les femmes, une vie paisible et digne.

Dans l'optique de renforcer les efforts de prévention de divers types de conflits, nous appuyons pleinement le plan d'action « Les droits avant tout » lancé par le Secrétaire général. Nous considérons qu'il s'agit d'un appel à l'ONU, à ses organes et aux États Membres à garantir le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, des élections libres et équitables et une véritable participation à la prise de décisions sans discrimination. La République tchèque, en sa qualité de membre du Conseil des droits de l'homme, a présenté pour la deuxième fois une résolution sur la participation à la vie politique, qui a été adoptée par consensus. À notre avis, il est crucial de donner à chacun la possibilité d'exercer ses droits civils et politiques grâce à la participation à la vie politique, si l'on veut édifier des sociétés sans exclusive et caractérisées par une véritable cohésion.

Il est impensable d'espérer vivre dans la paix et la dignité si l'on ne peut pas exercer ses droits économiques, sociaux et environnementaux. Pour y parvenir, il faut lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination sous toutes ses formes et l'analphabétisme. Je suis convaincu que la République tchèque a beaucoup à offrir à cet égard. Nous faisons partie des pays où la distribution des richesses est la plus équitable dans le monde. En outre, notre pays compte parmi les pays du monde où il y a le moins de risque de tomber dans la pauvreté. Nous avons réussi à préserver la cohésion sociale et nous pensons que c'est l'une des raisons pour lesquelles notre société ne souffre pas de tensions graves, susceptibles de donner lieu à des conflits violents. Nous voulons enrichir les efforts de la communauté internationale par notre expérience afin d'édifier des sociétés justes et prospères à l'échelle de la planète.

Le développement durable est la clef de l'édification d'une société juste. À cette fin, nous nous sommes engagés à participer à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, dans le cadre duquel seront formulés des objectifs de développement durable sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement de 2000. Ces objectifs devront avoir une portée mondiale, être universellement applicables et porter sur les inégalités persistantes et les nouveaux défis auxquels sont confrontés tous les peuples du monde. La promotion de la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes doivent rester des priorités en soi, mais constituent également des questions transversales qui relient entre eux les divers programmes. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui sera publié d'ici à la fin de l'année.

La République tchèque espère que les objectifs de développement durable auront un véritable impact sur l'élaboration d'une politique de développement adaptée aux besoins des générations actuelles et permettant d'améliorer leur qualité de vie, sans compromettre pour autant la capacité des générations futures de satisfaire à leurs propres besoins. Par conséquent, tous les pays, riches et pauvres, doivent s'engager à bâtir un avenir économiquement viable, et surtout socialement et écologiquement durable. Nous espérons pouvoir participer à cet effort en tant que membre du Conseil économique et social, où nous sommes candidats à un siège pour la période commençant en 2016.

Par ailleurs, nous participons activement aux travaux de l'Union européenne et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et nous sommes prêts à appuyer toutes les propositions et solutions qui seront jugées les plus efficaces pour parvenir à un nouvel accord mondial sur le climat, dont nous espérons qu'il sera conclu à Paris en 2015.

J'ai commencé en évoquant la Première Guerre mondiale avant de parler des trois défis majeurs – la paix mondiale, la dignité humaine dans le monde et la prospérité mondiale. Ce sont des défis gigantesques. L'ONU a beaucoup fait pour ce qui est de promouvoir la paix, la dignité humaine et le développement durable. Je suis convaincu que l'année prochaine, quand nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies, nous aurons non seulement l'occasion de faire un bilan honnête des améliorations que nous pourrions apporter, mais également de nous féliciter des progrès que nous avons accomplis ensemble.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arnold Nicholson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

M. Nicholson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je suis ici aujourd'hui, en tant que représentant d'un pays dont les liens avec le continent sont forts et ancestraux, pour saluer l'élection de M. Sam Kutesa à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que l'expérience et les compétences qu'il apporte à ces hautes fonctions seront extrêmement précieuses alors que nous nous attaquons aux multiples problèmes de notre temps. Je remercie également sincèrement son prédécesseur, l'Ambassadeur John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, de l'esprit d'initiative et du discernement remarquable avec lesquels il a conduit nos travaux, et surtout d'avoir réussi à préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015.

Rarement, la quête de paix et de développement aura revêtu un caractère aussi urgente. Nous vivons à une époque de très grande instabilité et de conflits. Dans le même temps, des millions de personnes doivent vivre dans des conditions insupportables et endurent des souffrances inimaginables. Trop d'hommes et de femmes sont laissés pour compte. Construire un avenir meilleur pour nos populations est à notre portée. Le moment est venu de placer résolument les personnes au centre de nos aspirations en matière de développement, de nous attaquer aux causes profondes des conflits, de

créer une culture de paix et de renforcer les principes de justice, d'équité et de démocratie ainsi que le respect de l'état de droit. Il est essentiel que nous réaffirmions notre attachement aux principes du multilatéralisme et notre fidélité aux idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies pour atteindre ces objectifs.

Dans les prochains mois, notre attention sera axée sur l'élaboration d'un programme international de développement pour l'après-2015. Cela nous donne une occasion inestimable de nous attaquer aux problèmes fondamentaux que sont la pauvreté, les inégalités, l'insécurité mondiale et la dégradation de l'environnement. Le programme de développement pour l'après-2015 doit viser principalement l'élimination de la pauvreté. Pour ce faire, nous devons dûment tenir compte du niveau de développement de chaque pays, en particulier les petits États insulaires en développement et ceux entrant dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'élaboration et la concrétisation d'un programme de développement pour l'après-2015 supposent de mettre fortement l'accent sur les moyens de mise en œuvre.

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a focalisé l'attention de la communauté internationale sur les vulnérabilités singulières qui menacent l'existence et la survie mêmes de ce groupe de pays. Pour être capables de résister aux risques de chocs économiques et environnementaux toujours plus nombreux, il nous faut établir des partenariats efficaces avec d'autres membres de la communauté internationale. En bref, nous ne pouvons y arriver seuls. La Jamaïque se félicite donc de l'appui de la communauté internationale qui a fait cause commune avec les petits États insulaires en développement pour négocier les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, qui font fond sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et sur la Stratégie de Maurice.

Je tiens cependant à dire que l'appui aux petits États insulaires en développement doit être maintenu au-delà de l'appui à la Conférence internationale. Nos préoccupations doivent être prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Entre autres préoccupations, il y a notamment la nécessité de veiller à l'intégration pleine et effective des petits États insulaires en développement dans le système commercial multilatéral, à une représentation et une participation accrues au sein des institutions financières

internationales, à l'emploi de méthodes plus appropriées pour mesurer la croissance et rendre compte de notre niveau de développement, et à un appui renforcé aux efforts pour accroître notre capacité de résistance aux chocs économiques ou liés aux risques naturels.

Nous nous félicitons des conclusions du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général. La participation de représentants du monde l'entreprise, de la société civile et de diverses institutions internationales a souligné à quel point il importe de promouvoir une action concertée des différents acteurs pour lutter contre les changements climatiques. Même si les menaces posées par ces changements peuvent sembler abstraites à certains, elles sont bien réelles pour ceux d'entre nous qui vivent dans les Caraïbes. Ces dernières années, nous avons dû faire face à la fréquence accrue des ouragans et à leurs effets massifs sur nos terres, nos vies et nos moyens d'existence. L'impact financier des ouragans alourdit le fardeau des graves problèmes économiques que nous continuons de rencontrer. Les pays des Caraïbes orientales, membres comme nous de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ne manqueront certainement pas de nous raconter ce qu'ils ont vécu à Noël dernier, lorsque des inondations qui n'ont duré que quelques heures ont entraîné des pertes de leur produit intérieur brut dont ils ne se sont toujours pas relevés.

À l'heure où nous préparons la vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra plus tard dans l'année à Lima, tous les pays doivent coopérer à l'effort collectif pour définir une bonne stratégie de lutte contre les changements climatiques qui amènera une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Nous devons également prendre des mesures pour donner suite à la décision de la Conférence des Parties d'adopter un document additionnel qui pourra être un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui sera applicable à toutes les parties. Nous n'avons pas le droit d'échouer. Notre détermination à lutter contre les changements climatiques doit se concrétiser à la vingt-et-unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris l'année prochaine.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'instrument des droits de l'homme ratifié par le plus grand nombre de pays dans le monde. L'année 2014 marque aussi le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, une conférence historique tenue au Caire. Et nous sommes également à la veille du vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui sera célébré en 2015. Le moment est donc opportun de faire le bilan des progrès accomplis dans la défense des droits des femmes et des enfants. Tous les enfants ont le droit de vivre à l'abri de la peur et de la violence. C'est une condition indispensable pour qu'ils puissent développer pleinement leurs compétences et leurs talents. Cette année, la Jamaïque a eu le plaisir d'accueillir, aux côtés de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, une réunion interrégionale consacrée aux effets de la violence à l'encontre des enfants. J'exhorte les membres de l'Assemblée, tandis que nous élaborons le programme de développement pour l'après-2015, à prendre conscience de l'importance de tenir compte des besoins spécifiques des enfants et des jeunes et à prêter une attention particulière à la réalisation de l'égalité entre les sexes. L'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique accrue des femmes et la promotion de leur participation, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions devraient être des tâches essentielles à cet égard.

J'en viens maintenant au problème posé par la traite des personnes, un crime atroce ayant des proportions mondiales qui exploite les plus vulnérables d'entre nous, à commencer par les femmes et les enfants. La Jamaïque invite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à servir de cadre aux États Membres pour élaborer un programme énergique qui concourra à mettre fin à cet affront à la dignité humaine et à la liberté.

Nous ne pouvons ignorer le lien qui existe entre nos efforts pour promouvoir le développement et la nécessité de protéger la santé de nos populations. Les problèmes en termes de sécurité et de développement durable posés par les menaces à la santé publique mondiale ont été illustrés de manière dramatique par la récente épidémie d'Ebola. Comme nous l'avons entendu il y a juste deux jours de la bouche de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, chaque jour, chaque minute compte dans la lutte contre cette

urgence de santé publique, la plus grave des temps modernes. L'heure est aux partenariats courageux, non à l'inaction fondée sur la peur. Une intervention internationale énergique est nécessaire d'urgence pour mobiliser tout le savoir-faire médical et toutes les technologies modernes à notre disposition. La nature pandémique de menaces sanitaires mondiales comme l'Ebola et le VIH/sida, y compris celles qui tuent en silence comme les maladies non transmissibles, exige que nous employions des mesures analogues, dans leur caractère d'urgence comme dans leur intensité, à celles qui sont utilisées pour relever d'autres défis mondiaux.

La Jamaïque se préoccupe de ce que les conflits en Syrie, dans la bande de Gaza, en Iraq, en Ukraine, au Soudan du Sud et au Mali représentent des menaces graves à la sécurité régionale et internationale. Ces conflits ne sont ni limités dans leur portée ni confinés aux frontières nationales. L'instabilité en Libye, au Yémen et en République centrafricaine est tout aussi préoccupante. Les crises humanitaires qui en résultent et les violations généralisées des droits de l'homme sont encore plus inquiétantes. Il est indéniable que ces crises sont alimentées par la propension croissante à faire passer et à transférer des armes classiques à des acteurs non étatiques, dont des groupes rebelles et des milices séparatistes. La militarisation de ces groupes ne fait souvent que prolonger ces conflits plutôt que d'en hâter la fin.

Chaque jour qui passe, la communauté internationale est confrontée à de nouvelles crises, à des actes de barbarie toujours plus graves et à l'essor de groupes terroristes encore plus meurtriers. Ces derniers mois, nous avons été les témoins des atrocités commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant et de la destruction en vol d'un aéronef civil en Ukraine et d'un hélicoptère de maintien de la paix de l'ONU au Soudan du Sud. Nous ne saurions non plus oublier que cela fait 166 jours que le groupe terroriste Boko Haram a impudemment enlevé 200 lycéennes, et que pourtant, elles restent livrées à leur sort désespéré.

Il est malheureux de voir que non seulement ces crises, par leur nombre et leur ampleur, mettent à très rude épreuve le système d'aide international, dont elles amoindrissent de ce fait la capacité de réagir, mais que, en outre, elles contribuent à rendre la communauté internationale moins sensible aux atroces souffrances subies par les populations civiles. Le règlement de ces conflits passe par une coopération internationale et régionale. Il est clair également qu'il faut faire une place

plus importante à la prévention des conflits. Nous ne pouvons continuer de fonctionner uniquement en mode de crise. Nous ambitionnons de voir l'Organisation des Nations Unies transformée en instrument plus efficace de prévention des conflits et de conclusion de règlements justes et pacifiques.

Les récents événements de Gaza montrent que la nécessité d'un règlement durable au conflit israélo-palestinien est plus urgente que jamais. La Jamaïque estime que l'engrenage de la violence poursuivra son cours en l'absence d'un règlement politique négocié, fondé sur un accord juste, durable et global qui garantisse la sécurité d'Israël et reconnaisse l'État de Palestine dans des frontières internationalement reconnues.

Nous réaffirmons notre attachement au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Aux Caraïbes, nous sommes éminemment conscients de l'impact pernicieux de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qu'alimente son dangereux lien symbiotique avec le trafic de drogues. Cette combinaison est l'une des plus importantes sources de crainte et d'insécurité pour nos concitoyens. Ces 20 dernières années nous n'avons cessé d'appeler, avec la même résolution, à un partenariat mondial de lutte contre ce fléau. Nous nous réjouissons de ce que, grâce à la cinquantième ratification du Traité sur le commerce des armes, au début de la semaine, ce Traité historique entre en vigueur le 25 décembre.

Tous les États, petits ou grands, ont un rôle à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Jamaïque est par conséquent honorée d'assumer la présidence de la Première Commission à sa soixante-neuvième session, ce qui traduit notre attachement à la promotion des objectifs de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Entre autres jalons majeurs à célébrer l'année prochaine, il y a le soixante-dixième anniversaire de la Cour internationale de Justice. La Jamaïque est fermement attachée aux normes les plus élevées de respect de la justice internationale, et elle appuie le rôle de la Cour. Le groupe des États dont fait partie la Jamaïque a désigné le juriste jamaïcain Patrick Lipton Robinson comme candidat à l'élection à la Cour internationale de Justice pour la période 2015-2024. Cette désignation montre que la Jamaïque est prête à contribuer au travail de la Cour et indique que tous les États, indépendamment de leur taille, peuvent

apporter une contribution au développement du droit international et à l'élaboration de ses règles et normes.

En 2015, nous comptons ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Le lieu où il se trouvera à l'extérieur de cette même salle servira de lieu de méditation et de réflexion solennelle sur les horreurs de l'esclavage et sur la nécessité d'en empêcher la résurgence et d'en gérer les séquelles à ce jour. J'engage les États membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale créé pour prendre en charge le coût du mémorial. Il ne reste qu'un montant peu important à verser. Continuons sur cette lancée et nous atteindrons notre objectif final.

La Jamaïque attend avec intérêt le lancement en janvier 2015 de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui sera l'occasion pour la communauté internationale d'entreprendre toute une série d'activités de lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et les préjugés, ainsi que contre les inégalités systémiques et le sous-développement. Les personnes d'ascendance africaine doivent prendre une part active à l'éventail de mesures susceptibles d'être prises pour remédier aux séquelles des torts historiques qu'elles ont subis. Les pays de la CARICOM estiment que la justice réparatrice est un élément important de ce processus.

La Jamaïque reste opposée à l'application unilatérale par un État à un autre État de sanctions économiques et de restrictions commerciales. Nous réaffirmons que nous sommes favorables à une levée de l'embargo économique, financier et commercial imposé à Cuba, et nous engageons instamment tous les États qui continuent d'appliquer de telles mesures à abroger ou à invalider ces lois. Nous avons le pouvoir de façonner un monde juste et équitable, qui prenne fait et cause avec la même ferveur pour la paix et le développement. Alors que nous nous préparons à célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'année prochaine, nous renouvelons notre engagement en faveur des nobles objectifs énoncés dans la Charte : la paix et la sécurité, et le progrès économique et social pour tous. Alors mettons-nous au travail.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan, S. E. M. Zarar Ahmad Osmani.

M. Osmani (Afghanistan) (*parle en pachto; texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai le grand plaisir d'adresser mes félicitations sincères au Président pour son élection méritée à la tête de l'Assemblée générale à la soixante-neuvième session. Nous ne doutons pas que sa sagesse et son expérience seront garantes de délibérations constructives et fructueuses sur les questions éminemment importantes et vitales dont l'Assemblée est saisie. Je tiens à l'assurer de la pleine coopération de ma délégation à cette fin. Ma vive appréciation va par ailleurs à son prédécesseur, et ma gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa direction compétente et remarquable de l'Organisation.

Je suis ravi de signaler à l'Assemblée que l'Afghanistan a franchi une étape majeure avec la tenue réussie de ses élections présidentielles, y compris la tâche importante consistant à recompter les bulletins. Le nouveau Président, M. Mohammad Ashraf Ghani Ahmadzai, prêtera serment le 29 septembre. Alors que l'Afghanistan fait face à de profondes difficultés, nous sommes convaincus que le nouveau gouvernement, qui bénéficie du soutien sans réserve de la grande majorité des Afghans, fera tout pour assurer la sécurité politique et la prospérité socioéconomique du pays et, par extension, de la région et au-delà.

Il y a maintenant plus d'une décennie que de nombreux pays du monde se sont portés aux côtés du peuple afghan dans sa lutte pour la paix et ont combattu avec lui les tenants de l'extrémisme et du terrorisme. Sur ce point, nous avons obtenu, ensemble, des résultats concrets. Malheureusement, la menace du terrorisme et de l'extrémisme continue de peser sur la sécurité, le développement socioéconomique et la paix, non seulement en Afghanistan mais aussi dans toute la région. Il est urgent d'apporter une réponse globale aux dangers du terrorisme, des stupéfiants et de l'extrémisme au niveau régional et international.

Aujourd'hui, l'Afghanistan est doté d'institutions politiques crédibles, d'un parlement démocratiquement choisi, d'une constitution et de conseils provinciaux élus qui sont appuyés par les courageuses Forces nationales de sécurité afghanes. La population de l'Afghanistan a connu nombre d'avancées durant la décennie passée, notamment en ce qui concerne le développement socioéconomique, l'éducation – en particulier celle de nos filles –, la santé, les technologies de l'information et des communications, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris et spécialement ceux de la femme. L'Afghanistan compte

l'une des scènes médiatiques les plus dynamiques de la région, grâce à la liberté d'expression dont les Afghans bénéficient depuis plus d'une décennie. Nous tenons également à mettre en avant l'esprit pionnier de notre jeunesse, à laquelle nous devons une bonne partie de l'innovation et de la diversité de pensée qui s'expriment dans les milieux universitaires et le secteur privé.

Le peuple afghan sait gré à la communauté internationale pour l'appui vital et fort apprécié qu'elle apporte au profit de la sécurité, de la paix et de la prospérité en Afghanistan. Nous comptons sur la poursuite de cette coopération mutuelle pour préserver nos réalisations et pérenniser un partenariat solide.

Le transfert des responsabilités de sécurité des forces internationales aux Forces nationales de sécurité afghanes pour tout le territoire national, entamé à l'été 2011, s'achèvera d'ici à la fin de 2014. Au moment où nous parlons, les forces afghanes assurent elles-mêmes la sécurité dans tout le pays, en dépit de la multiplication des actes de terrorisme commis en Afghanistan avec le concours de terroristes basés à l'étranger. L'essor de l'extrémisme violent et l'évolution alarmante de la situation au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde confèrent un caractère encore plus impératif à la fourniture d'un appui international à la mission de l'OTAN.

Parallèlement à nos efforts constants pour renforcer les moyens et les capacités des Forces nationales de sécurité, le Gouvernement afghan conduit également un dialogue en vue d'instaurer la paix par la voie politique et la réconciliation. Nous avons mis en place des conditions claires afin que ce processus obtienne le soutien de la population afghane. Par exemple, nous exigeons le renoncement à la violence et le respect de la Constitution de l'Afghanistan, qui garantit des droits véritables et égaux aux hommes et aux femmes du pays et constitue le seul instrument à même de préserver nos réalisations collectives de la décennie passée.

L'Afghanistan croit fermement en des relations globales, à long terme, amicales et de bon voisinage entre le Pakistan et l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme et dans la consolidation de la paix et de la stabilité entre les deux nations à l'échelle régionale. En même temps, nous tenons à exprimer notre grave inquiétude au sujet des attaques à la roquette perpétrées par les forces pakistanaises sur le sol afghan. La poursuite de ces attaques est inacceptable pour l'Afghanistan. Nous espérons que le Gouvernement pakistanais,

compte tenu de notre intérêt commun à vivre en paix et dans la stabilité, mettra fin à tout agissement susceptible de saper la perspective de relations de bon voisinage et fera en sorte de préserver la coopération et la confiance entre nos deux nations.

Le Gouvernement afghan est attaché à réduire l'incidence économique néfaste de la transition des responsabilités de sécurité et à progresser vers un développement économique durable d'au moins trois manières.

Premièrement, nous nous concentrerons sur le développement de l'agriculture et sur le secteur agro-industriel, qui occupe directement ou indirectement plus de 70 % de notre population et recèle un potentiel énorme en termes de croissance et de création d'emplois.

Deuxièmement, on estime que l'Afghanistan détient des milliers de milliards de dollars en ressources naturelles, y compris des minéraux et des hydrocarbures, ce qui représente une source garantie de richesse et de revenu pour les générations futures. Plusieurs compagnies nationales et privées chinoises, indiennes, britanniques, canadiennes, turques, émiraties, azerbaïdjanaises et autres ont déjà exprimé un vif intérêt à l'idée d'investir des milliards de dollars.

Troisièmement, l'Afghanistan est à présent au seuil d'une décennie de transformation, qui débutera en 2015 pour s'achever en 2024 et constituera une entreprise complexe assortie de ramifications dans les domaines de la sécurité, de la vie politique et de l'économie. Par conséquent, les engagements pris aux Conférences de Tokyo et de Chicago en 2012 permettront de soutenir les efforts économiques d'ensemble du Gouvernement afghan. L'Afghanistan a absolument besoin que ses partenaires internationaux lui maintiennent leur appui au cours des quelques années à venir.

Publié à la fin 2013, le rapport de l'Afghanistan concernant les progrès qu'il a accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fait état d'avancées louables par rapport à la majorité des cibles des OMD, en particulier ceux relatifs à la santé et à l'éducation primaire pour tous. L'Afghanistan a beau n'avoir commencé qu'en 2005, il est déterminé à atteindre la plupart des OMD d'ici à 2020. Pour l'heure, des consultations nationales sont en cours pour synchroniser les efforts visant à atteindre les objectifs sur lesquels nous avons du retard, en tenant compte des

conclusions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

Alors que nous nous lançons, à la présente session, dans l'importante tâche que constitue l'élaboration du nouveau programme de développement pour l'après-2015, je suis heureux de pouvoir annoncer aux membres que ce processus coïncide également avec la décennie de la transformation en Afghanistan. Ces deux projets sont au sommet des priorités du programme de développement national de l'Afghanistan. Nous apprécions le travail déployé par l'ONU pour prendre acte de la nécessité de ramener le nombre d'objectifs du développement durable à un niveau raisonnable, réalisable et pragmatique dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous pensons que ce programme ne doit oublier personne, qu'il doit être adaptable aux situations tant internationales que locales et s'articuler autour du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Notre région s'enorgueillit d'amples ressources et d'un riche potentiel de coopération économique. Un niveau accru de coopération régionale peut être bénéfique tant pour l'économie que pour la sécurité. L'objectif stratégique régional du Gouvernement afghan en matière de coopération économique est de mettre en place des corridors de croissance économique régionale et de développement des ressources le long de la Route de la soie, en passant par l'Afghanistan, pour relier les peuples d'Asie du Sud, d'Asie centrale et du Moyen-Orient, ainsi que leurs principales activités économiques, notamment l'agriculture, l'industrie légère et l'extraction minière, aux capacités indispensables en matière de commerce, de transports et d'énergie.

La coopération régionale est l'une de nos priorités. La conférence ministérielle sur le Processus de l'Istanbul-Cœur de l'Asie constitue une étape majeure sur la voie du renforcement de la stabilité et de la coopération régionale entre l'Afghanistan et les 12 pays participants, avec l'appui de 12 autres pays partenaires et de neuf organisations internationales.

Cette année, la session de l'Assemblée générale se déroule alors que l'ONU est confrontée à la poursuite d'un certain nombre de conflits et à l'émergence de nouvelles crises. Mon gouvernement appuie pleinement les droits inaliénables du peuple palestinien et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Nous condamnons vigoureusement les actions illégales et les violations commises par la Puissance occupante contre les Palestiniens en règle générale,

et particulièrement les attaques disproportionnées et aveugles qui visent les civils palestiniens innocents.

Nous exprimons notre douleur face au meurtre de civils innocents en Syrie et sommes en faveur d'un règlement politique, obtenu grâce à un dialogue national ouvert répondant aux aspirations de tous les Syriens. Compte tenu de l'aggravation de la sécurité en Iraq et en Libye, nous condamnons énergiquement les agissements et la brutalité de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et nous appelons à des efforts conjoints pour triompher de ce mal. Dans ce contexte, je demande à l'ONU de prendre, dans le cadre de son mandat, les mesures qui s'imposent pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation estime qu'il est urgent que la communauté internationale prête attention au règlement de la crise en Ukraine, tout en tenant compte de la situation des civils.

Pour terminer, je tiens à assurer les membres que l'Afghanistan reste déterminé à honorer ses responsabilités et obligations nationales et internationales. Nous réaffirmons notre volonté forte de consolider plus avant la démocratie et la bonne gouvernance, notamment en continuant de renforcer l'état de droit; la responsabilisation et la transparence; la promotion et la protection des droits de l'homme, en particulier les droits de la femme; les réformes de la justice; la lutte contre le terrorisme, les drogues et la corruption; et l'élimination de la pauvreté. L'appui de la communauté internationale est indispensable à tous ces efforts.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Plusieurs membres ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ansari Dogahesh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux remarques concernant la question des îles iraniennes formulées aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis dans sa déclaration (voir A/69/PV.15).

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran réaffirme sa pleine souveraineté sur les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb dans le golfe Persique, et souligne que les décisions et mesures qui sont prises dans ces îles par les autorités iraniennes l'ont toujours été sur la base des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran. En conséquence, nous considérons que prétendre le contraire revient à une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de la République islamique d'Iran, ce que nous rejetons catégoriquement.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a toujours cherché à entretenir des relations d'amitié et de bon voisinage avec tous ses voisins. Dans ce contexte, nous nous disons une fois encore prêts à entamer des pourparlers bilatéraux avec les Émirats arabes unis dans l'optique de continuer à consolider nos relations bilatérales et d'éliminer tout malentendu possible entre nos deux pays à cet égard. Dans l'intervalle, il va sans dire que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République islamique d'Iran sur les trois îles ne sont pas négociables.

M. Diyar Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'aimerais exercer mon droit de réponse en rapport avec les remarques faites par le Premier Ministre de l'Inde (voir A/69/PV.15).

Dans le texte de sa déclaration d'aujourd'hui, le Premier Ministre indien a parlé de « Cachemire occupé par le Pakistan ». Afin de rétablir les faits, je tiens à dire que le nom correct et historique de ce territoire est l'Azad Jammu-et-Cachemire. Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Pakistan met l'accent sur la poursuite du dialogue et la diplomatie, qui sont des moyens pacifiques de régler les problèmes et les différends. Nous estimons que le dialogue ne doit pas être hanté par des violations des droits de l'homme ou par le terrorisme, quelle qu'en soit la forme.

L'ONU est l'instance idéale pour soulever la question du Jammu-et-Cachemire. Comme l'a dit hier le Premier Ministre pakistanais, la population du Jammu-et-Cachemire doit exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Abhishek Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Inde.

Nous rejetons dans leur intégralité les observations indéfendables formulées par le représentant du Pakistan. Nous voudrions rappeler au représentant du Pakistan ce qu'a dit aujourd'hui notre premier ministre dans cette salle.

« Je veux bien entamer des pourparlers bilatéraux sérieux avec le Pakistan [...]. Toutefois, il incombe aussi au Pakistan de participer réellement à la création d'un climat approprié en vue de ces entretiens bilatéraux. Soulever cette question dans une enceinte comme celle-ci n'est peut-être pas la meilleure façon de procéder (A/69/PV.15, p. 18).

M. Diyar Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'exerce mon deuxième droit de réponse compte tenu des remarques que vient de faire le représentant de l'Inde.

S'agissant du processus de dialogue, ce n'est pas le Pakistan qui l'a bloqué. En effet, c'est l'Inde qui a

annulé le dialogue prévu en août avec le Pakistan au niveau des ministres des affaires étrangères.

Concernant la question du Jammu-et-Cachemire, je voudrais une fois encore rappeler que, quel que soit ce que dit le représentant de l'Inde, la question du Jammu-et-Cachemire n'a pas encore été résolue conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du terrorisme, je souligne que le Pakistan lui-même est la plus grande victime du terrorisme, qui est implanté sur notre sol et dont une partie émane de notre voisinage immédiat. Le terrorisme est une menace commune, et nous devons tous œuvrer de concert pour en venir à bout.

M. Abhishek Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je regrette que le représentant pakistanais ait de nouveau pris la parole. Nous rejetons toutes les remarques inadmissibles et non sollicitées formulées par le représentant du Pakistan.

La séance est levée à 18 h 5.